

3057357

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/03/2018  
Retour Préfecture : 17/03/2018



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 8 février 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 8 février 2018

<b>1 - INSTALLATION DES COMMUNES DE CARDONNETTE, FERRIERES, QUERRIEU, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, SEUX, VAUX-EN-AMIENOIS ET AMIENS.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>6</b>
<b>3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE .....</b>	<b>6</b>
<b>4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. ....</b>	<b>7</b>
<b>5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017. APPROBATION. ....</b>	<b>33</b>
<b>6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>33</b>
<b>7 - ÉVOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS EN POLE METROPOLITAIN (SMPGA). APPROBATION DU PROJET DE STATUTS. ....</b>	<b>35</b>
<b>8 - ASSOCIATION SEINE-NORD EUROPE. ADHESION. ....</b>	<b>35</b>
<b>9 - COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET PAPIERS. SOCIETES CITEO ET ADELPHE. CONTRAT POUR L'ACTION ET LES PERFORMANCES 2018-2022. ....</b>	<b>36</b>
<b>10 - FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP). CONVENTION 2015-2018. AVENANT N° 1 DE PROLONGATION.....</b>	<b>36</b>
<b>11 - PLIE D'AMIENS METROPOLE. CONSEIL DEPARTEMENTAL. ACCOMPAGNEMENT DE 200 ALLOCATAIRES RSA. ANNEE 2017. CONVENTION.....</b>	<b>40</b>
<b>12 - PROJET INTERREG V. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE AU PROJET PONTOON (OPPORTUNITES DE PARTENARIAT UTILISANT LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR L'INCLUSION SOCIALE). ....</b>	<b>41</b>
<b>13 - BOVES. MAISON DU CIL. ACQUISITION DE DEUX LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE DE GENTELLES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE AMIENS METROPOLE. CONVENTION. ....</b>	<b>41</b>
<b>14 - REALISATION D'AMENAGEMENTS EN FAVEUR DES BUS DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE LA DESSERTE DU CHU PAR LES BUS AMETIS. CONVENTION ENTRE AMIENS METROPOLE ET LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS-PICARDIE. AVENANT N° 1. ....</b>	<b>42</b>
<b>15 - CAMON. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHEVALIER LABARRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....</b>	<b>42</b>
<b>16 - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ÉCONOMIQUES (CIAPE) LIES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) : INDEMNISATION DES ENTREPRISES EN REPARATION DES PREJUDICES SUBIS.....</b>	<b>43</b>
<b>17 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISE GRACIEUSE. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES OFFICE DU TOURISME, ÉCOPOLIS, AERODROME DE GLISY ET ORDURES MENAGERES.....</b>	<b>45</b>
<b>18 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2018. ....</b>	<b>45</b>
<b>19 - CONTROLE DES COMPTES DE LA DSP DE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS PAR METHANISATION. EXERCICES 2006/07 A 2012/13. ....</b>	<b>45</b>
<b>20 - CREDITS FEDER ET FSE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE 2014-2020. DISPOSITIF INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE PRESELECTION LOCAL. APPROBATION.....</b>	<b>46</b>
<b>21 - MAISON DE JULES VERNE. VISITE GUIDEE EN LANGUE FRANÇAISE DES SIGNES. CONTRAT DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE.....</b>	<b>47</b>
<b>22 - MUSEES. ŒUVRES DE LA COLLECTION JEAN DEWASNE. TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'ÉTAT A AMIENS METROPOLE. ....</b>	<b>47</b>

<b>23 - CAMON. HORTILLONNAGES. MARAIS DE LA HERDE. ACQUISITION DE PARCELLES AB 137 ET 138.</b> .....	<b>48</b>
<b>24.1 - Vœu.</b> .....	<b>48</b>
<b>24.2 - Vœu.</b> .....	<b>52</b>

La séance est ouverte à 18 H 05.

**M. GEST :** Mes chers collègues, nous allons ouvrir cette séance du conseil d'agglomération et bien évidemment, je voulais commencer cette séance en rebondissant sur ce qui est derrière mon dos, enfin qui l'était, en souhaitant la bienvenue aux nouvelles communes membres du conseil d'agglomération : Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Seux et Vaux-en-Amiénois. Soyez les bienvenues !

C'est une forme de rentrée des classes pour vous. On est toujours un peu ému à la rentrée des classes. Je ne sais pas si on est venu en donnant la main à quelqu'un, mais en tout cas, nous allons vous familiariser avec le fonctionnement interne de l'agglomération.

### **1 - INSTALLATION DES COMMUNES DE CARDONNETTE, FERRIERES, QUERRIEU, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE, SEUX, VAUX-EN-AMIENOIS ET AMIENS.**

**M. GEST :** Il se trouve qu'évidemment le premier point à l'ordre du jour concerne l'installation de ces communes.

Lors de la séance, la nôtre, du 6 juillet 2017, nous avons effectivement approuvé l'intégration des communes de Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Seux et Vaux-en-Amiénois au sein de notre communauté d'agglomération.

Par arrêté du 20 décembre 2017, le préfet de la Somme s'est prononcé favorablement à l'adhésion de ces communes.

Les conseils municipaux concernés ont donc désigné leurs représentants pour siéger au Conseil de la communauté d'agglomération.

Nous avons donc le plaisir d'accueillir ce soir au sein de notre assemblée :

Pour la commune de Cardonnette :

- Monsieur Laurent MARFAUX, son maire – peut-être peut-il se lever parce qu'on ne vous connaît pas encore – qui siégera parmi nous en qualité de titulaire ;
- et Hubert TAUFOR, 2<sup>e</sup> adjoint, qui sera son suppléant. Je ne sais pas s'il est présent au fond. Non, il ne l'est pas. Très bien !

Pour la commune de Ferrières :

- Jean-Claude BILLOT, son maire ;
- et qui aura comme suppléant Christian CLAIRE, son 1<sup>er</sup> adjoint.

Pour la commune de Querrieu :

- Madame Francine BRIAULT ;
- qui aura comme suppléant Monsieur Yves BENOIT, son 3<sup>e</sup> adjoint

La commune de Saint-Vaast-en-Chaussée :

- Monsieur Marc VIGNOLLE, le maire qui n'est pas là, je crois, ce soir, mais qui est représenté... Pardon ?

M. CROISE : Par Éric CROISÉ, le 1<sup>er</sup> adjoint.

M. GEST : Par Monsieur Éric CROISÉ, le 1<sup>er</sup> adjoint qui sera donc son suppléant.

La commune de Seux sera représentée par :

- Monsieur Régis CARON, son maire ;
- et Madame Valérie TÉTU comme suppléante.

La commune de Vaux-en-Amiénois par :

- Daniel LELEU, son maire ;
- et Alain CAUSSIN, le 1<sup>er</sup> adjoint, sera suppléant.

En raison de l'intégration de ces 6 nouvelles communes, le nombre de représentants de la commune d'Amiens passe de 45 à 48.

Trois nouveaux représentants ont été désignés, que nous accueillons également ce soir. Il s'agit de :

- Madame Valérie DEVAUX, qui va se lever. Où est-ce qu'elle est Valérie ? Voilà ;
- Monsieur Patrick PIGOUT, qui est excusé ce soir. Il est parti prendre quelques jours de repos bien mérités ;
- Et Madame Monique THUILOT.

Notre assemblée sera donc désormais constituée de 96 membres titulaires.

Je ne vois pas dans ce texte figurer le nom des communes de Camon, Longueau, Pont-de-Metz et Rivery qui ont dû, elles, être « amputées » d'un siège et je voulais à cet égard remercier les quatre représentants de ces communes qui ont siégé depuis 4 ans ici et qui malheureusement doivent laisser leur place en raison de l'application de cette loi en cours de mandat qui, c'est vrai, a été à l'origine de beaucoup de débats à ce sujet.

Je voulais saluer leur travail, les remercier et demander aux maires concernés de bien vouloir leur transmettre nos regrets de ne plus les voir parmi nous. Je sais bien que c'est une consolation assez mince, mais je souhaitais quand même le dire ce soir.

Je dois dire que Monsieur BULANT, le maire de Pont-de-Metz, alors qu'il n'y a plus qu'une personne qui représente la commune de Pont-de-Metz, lui, a choisi de ne pas siéger. Il sera normalement remplacé par Marion DOURNEL, exactement, qui – j'en profite pour le signaler ; j'espère que je ne vais pas faire d'impair – a accouché hier de deux enfants : un garçon et une fille. Vous la solliciterez d'ici quelques semaines parce qu'évidemment elle n'a pas de chance : ce n'est plus 91 mais 96 coupes, donc ça fait beaucoup ! Mais on souhaite la bienvenue, bien sûr, à ces deux nouveaux habitants de l'agglomération.

Et puis les communes en question, bien sûr, ont délibéré elles-mêmes et ont donc donné la liste des représentants. Je ne l'ai pas mais je l'ai sûrement quelque part. Mais en tout, ça a donné un siège de moins pour ces quatre communes.

Voilà pour ce qui fait que nous sommes maintenant 96 membres titulaires et bien évidemment, ceci nous amènera, dans les semaines qui viennent, à faire quelques aménagements dans cette salle des délibérations, puisque nous étions déjà un peu à l'étroit et surtout certains collègues étaient placés de manière inéquitable par rapport aux autres. Nous allons résoudre ce problème : chacun aura dans l'avenir un équipement informatique devant lui, quelle que soit la place qu'il occupera. Et puis dans la rangée centrale, nous allons ajouter une série de sièges qui seront utilisés le jour où tout le monde est là et où la salle est pleine à craquer, et donc vous aurez ainsi un dispositif équivalent pour tous les membres de l'assemblée. Ceci est un aménagement à peu de frais qui est réalisé pour que, quand même, on soit dans des conditions convenables pour tout le monde.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le point n° 1.

**DONT ACTE**

## **2 - DELEGATIONS DE VOTE**

**M. GEST** : Le point n° 2, ce sont les délégations de vote :

M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Raïfa MAKDASSI-FARKOUH
M. Patrick PIGOUT	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Joseph DEBART
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Marion LEPRESLE	donne pouvoir à	M. Thomas HUTIN
M. Patrick DUFLOUCQ	donne pouvoir à	M. Pierre LEPOETRE
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Sonia HAMADI, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Hubert DELARUE
Mme Margaux DELÉTRÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Catherine GARDEZ	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Daniel ABET	s'est excusé	
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Éric CROISÉ
Mme Marion DOURNEL	donne pouvoir à	M. Loïc BULANT

**M. GEST** : Marc FOUCAULT nous représente ce soir à Paris où nous sommes distingués par le secrétaire d'État au Numérique pour être une agglomération et une ville Internet.

**DONT ACTE**

## **3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

**M. GEST** : S'ils sont présents et s'ils sont d'accord, je vous propose de désigner Madame Colette FINET en qualité de secrétaire (elle est ravie) et Monsieur Karim SÉRY en tant que secrétaire adjoint. Il est d'accord. Ceci est noté.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

**M. GEST :** Le rapport d'observations définitives concernant l'enquête relative à la gestion de la Société d'Économie Mixte Amiens Aménagement, pour les exercices 2009 et suivants, établi par la Chambre régionale des comptes, vous a été communiqué comme le prévoient les textes. Je vous propose d'en prendre acte.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Merci Monsieur le Président.

Ce rapport nous a déjà été présenté en conseil municipal, mais en l'absence de son actuel président, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, certaines questions n'ont pas pu être posées ou avoir de réponse.

La création de la SEM Amiens Aménagement, on peut le rappeler pour ceux de nos collègues qui ne s'en souviennent pas, a coïncidé et accompagné le lancement de plusieurs zones d'aménagement concerté dans les années 2000. Je rappelle : la ZAC Nord, la ZAC Paul Claudel, Intercampus, celle de la Gare la Vallée, celle de Renancourt, également la reprise de la ZAC Cathédrale, la ZAC Victorine Autier également.

C'est une pratique courante de recourir à des SEM pour mener une politique d'aménagement urbain. Une SEM est un outil au service de la collectivité qui peut mobiliser des partenaires privés tout en gardant le contrôle. Cela permet de démultiplier les capacités opérationnelles en principe parce que ce que la collectivité ne fait pas en direct, elle en supporte tout de même la charge et le risque, les contraintes de contrôle et les contraintes de financement.

La SEM étant soumise aux aléas de la concurrence, aux opérations qu'elle obtient, pour équilibrer son bilan, elle est dépendante de la conjoncture, des décisions des collectivités de lui confier ou non des opérations, sachant qu'à la fin, gains ou pertes seront principalement pour les collectivités qui, comme vous le savez, garantissent les emprunts.

Dans le cadre de la SEM Amiens Aménagement, on voit bien que l'équilibre est difficile à atteindre, l'activité n'étant pas assez soutenue. La question de la pérennité se pose donc, au-delà des questions très techniques qui ont été posées par la Chambre régionale des comptes sur l'enchevêtrement des relations contractuelles de l'attelage société d'économie mixte/société publique locale d'aménagement que vous avez mis en place et qui fait tiquer les juges des comptes, de même que le retour à une indemnisation du président alors qu'il n'est pas mandataire social et que les ressources sont plus rares.

Je profite de la présence du président pour dire qu'il serait utile que vous nous fassiez part de la façon dont vous envisagez l'avenir de ces deux sociétés à l'objet similaire et donc concurrentes, mais à la composition juridique différente puisque la société publique locale est uniquement financée par la métropole et la ville d'Amiens.

La SPL ayant récupéré une part importante du travail de la SEM Amiens Aménagement, avec notamment la ZAC Gare la Vallée, l'opération Citadelle étant sur le point de se terminer, comment voyez-vous la suite pour la SEM ? Avez-vous prévu d'engager le processus d'extinction de la SEM et sa substitution par la société publique locale ? Qu'en pensent les partenaires qui d'ailleurs,

comme le note la Chambre, n'ont pas fait obstacle pour le moment au processus de défaisance partielle que vous avez initié ?

Voilà les questions qui nous sont posées aujourd'hui parce qu'effectivement l'enjeu financier est important, même s'il faut regarder le positif aussi dans l'implication de la SEM tout au long de ces années pour construire la ville. Il faut mettre ça forcément au bilan.

Mais à la fin, ce sont toujours les collectivités qui sont garantes et donc ce que l'on n'avait pas fait en direct, on l'a fait faire par des outils. On continue de le faire avec la SPL très probablement. Néanmoins, à un moment, il faudra faire le bilan et transférer ce qui restera peut-être de dettes. C'est ce que semble indiquer le juge des comptes en disant que c'est difficile aujourd'hui pour la SEM, ayant moins d'activité, de récupérer de la marge pour rembourser ses emprunts. Donc on voit bien qu'on sera appelés forcément, un jour ou l'autre, à compenser, s'il n'y a pas de surprise dans un sens différent, positif. Mais on voit bien que l'orientation est quand même d'aller vers un monopole de la SPL, si j'ai bien compris. Je demande à vous, Monsieur le Président et au président de la SEM, de confirmer ou d'infirmier.

Merci.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'expression ? Je donne la parole à Jean-Yves BOURGOIS, président de la SEM et de la SPL.

**M. BOURGOIS** : Merci Monsieur le Président.

On a eu en guise d'apéritif l'introduction de Monsieur LESSARD, introduction de laquelle je n'ai pas grand-chose à retirer puisqu'effectivement les mécanismes sont à peu près expliqués.

Je dois d'abord commencer par remercier également *Le Courrier picard* qui a permis de donner un relief particulier à ce rapport. Ce rapport aurait pu passer inaperçu. *Le Courrier picard* en a fait un écho malheureusement qui comporte un certain nombre de malentendus, mais qui en tout cas nécessite et me permet d'apporter une clarification. Donc ne serait-ce que pour ça, *Le Courrier picard* est un élément important de la vie démocratique locale et je le remercie. J'en ai été étonné, puisque chacun sait que la journaliste qui a fait l'article est à la fois une bonne connaissance et une amoureuse d'Amiens, et donc si elle n'avait pas compris, c'est qu'il y avait sans doute des choses à préciser.

Ce dont nous parlons ce soir, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est du rapport d'un magistrat. C'est un compte rendu. Ce n'est pas une opinion. Ce n'est pas un article. C'est le rapport d'un magistrat de la Chambre régionale des comptes, donc c'est un document qui est un document conséquent, qui a donné lieu à de nombreuses heures et journées de travail. C'est un document qui est intéressant parce que plus qu'un audit – l'audit, c'est toujours intéressant, ça aide à progresser –, là, ce rapport pose un débat essentiel pour l'avenir de l'agglomération. C'est-à-dire que ce n'est vraiment pas le débat qu'on porte ce soir : c'est celui de la collectivité. Le débat qui est porté par ce rapport de la Chambre régionale des comptes, ce n'est pas celui d'un outil : c'est celui de la collectivité.

Et bien sûr, Monsieur LESSARD a eu la gentillesse de souligner le dynamisme et l'action, etc., de la SEM.

D'abord, c'est évidemment un travail d'équipe, mais surtout la réorientation qui a été menée pour la SEM Amiens Aménagement et pour la SPL Amiens Développement (la SPL n'est pas une SPL d'aménagement, elle est une SPL de développement), c'est un travail qui a été mené notamment par l'arrivée, enfin le recrutement et l'arrivée du directeur général, Jean-Christian CORNETTE, qui, à mes côtés, fournit un travail assez important. Et ce travail important, c'est un travail de valeur ajoutée. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur LESSARD, que c'était un moyen de démultiplier l'action. Moi, j'avais prévu de dire que c'était un levier pour renforcer l'intervention publique.

Juste deux mots pour rappeler ce que c'est qu'une société d'économie mixte. Tout est dans son nom. Une SEM, c'est bien sûr un outil qui permet qu'un donneur d'ordre... Ce donneur d'ordre, c'est la ville, c'est la métropole, c'est une administration quelconque. C'est donc une collectivité qui donne l'ordre à la SEM. La SEM est un outil. La SEM n'est pas une entité en soi qui aurait une vie parallèle à côté de la collectivité. La SEM est bien l'outil de la collectivité et c'est parce que je suis élu et engagé dans le territoire que je suis président de la SEM, et ce n'est pas l'inverse bien évidemment.

C'est un satellite de la collectivité qui a la particularité d'être d'économie mixte. Vous avez compris qu'elle est totalement ancrée dans l'économie réelle puisque s'y trouvent à la fois des capitaux publics et des capitaux privés. Le rôle de la SEM, c'est simplement d'attirer et de nouer des partenariats privés, ce qui génère l'effet de levier dont je parlais tout à l'heure, au service de l'action publique.

D'ailleurs, vous êtes nombreux à siéger dans différents organismes. C'est peut-être même le seul satellite de la collectivité qui soit totalement et pleinement pris dans l'économie réelle. Ça a des avantages, parfois des difficultés. En tout cas, l'activité de la SEM est un excellent révélateur de l'activité économique d'un territoire. Vous connaissez la formule de NADAUD : « *Quand le bâtiment va, tout va* ». Elle reste d'actualité et certains s'amusent à compter le nombre de grues quand ils arrivent dans une collectivité, dans une ville, dans une métropole. C'est quand même un indicateur qui est assez intéressant et ne serait-ce que pour ça, effectivement, ça mérite qu'on y passe un instant.

Permettez-moi d'insister sur le fait qu'il ne faille pas confondre l'outil et les projets qu'il porte.

Les projets sont les concessions de ZAC, vous le savez. Alors une ZAC, c'est quoi ? Enfin il n'y a pas une SEM qui fait des ZAC parce que sinon c'est totalement incompréhensible. La réalité, c'est qu'à un moment donné, il y a une collectivité, la métropole ou la ville en l'occurrence, qui décide qu'il y a des territoires d'intérêt public, qu'il y a des espaces d'intérêt public. Donc ça donne lieu à un certain nombre de procédures spécifiques. Il y a des enquêtes d'intérêt public. Il y a des décisions qui sont prises. Et je vais vous citer simplement peut-être les trois principaux territoires prioritaires qui ont été définis par la collectivité, par la métropole :

- la ZAC de Renancourt sur laquelle on a projeté jusqu'en 2024, donc vous voyez qu'on est sur des opérations de long terme ;
- Intercampus par la ville d'Amiens jusqu'en 2027 ;
- Paul Claudel pour la ville d'Amiens jusqu'en 2021 ;
- et puis bien sûr, Monsieur LESSARD y a fait une allusion, Gare la Vallée pour laquelle nous sommes engagés aux côtés de la métropole et au service de la métropole jusqu'en 2028 avec la SPL.

Je me permets juste de corriger le fait que j'ai entendu qu'une grande partie de l'activité de la SEM est transférée à la SPL. Non, il n'y a qu'une opération qui a été transférée à la SPL. Certes, c'est

une opération importante et c'est celle qui se terminera le plus tard possible puisqu'elle sera close en 2028.

Et puis bien sûr, vous savez que la SEM porte des mandats. Ce ne sont pas des concessions de ZAC. Ce sont des mandats. C'est un petit peu différent. Ça a été le cas dans le passé avec le Zénith, avec le contournement du boulevard de Belfort, bien sûr avec le quartier de la Cathédrale, ça a été rappelé, et puis actuellement encore et j'espère pour quelques jours, mais pas tellement plus que ça, ce chantier immense qui est celui de la Citadelle.

Les équipes de la SEM, c'est juste une quinzaine de personnes, c'est-à-dire que c'est peut-être le plus modeste, le plus petit satellite opérationnel de la collectivité. Ce sont des équipes qui travaillent en mode projet, ce qui permet à la fois souplesse et réactivité. Ce sont des salariés de droit privé.

Cet outil de développement et d'aménagement nous pose une question cruciale. Cette question, Monsieur LESSARD l'a un petit peu ébauchée déjà, c'est : où et comment construit-on la ville ? Et lorsqu'on parle des bilans d'opération dans les ZAC, dans ces territoires d'intérêt public, on se demande toujours pourquoi on met des millions après tout. Pourquoi ça coûte si cher ? Pourquoi on ne vend pas les terrains plus chers ? Et pourquoi on a du mal à, parfois, remplir ces espaces ? Je vais vous donner quelques exemples très rapidement.

Pour construire une vraie ville durable, il est inimaginable de continuer à prendre des terres agricoles en périphérie et de faire grandir la ville vers l'extérieur. L'enjeu, c'est vraiment de reconstruire la ville sur elle-même.

Or, vous le savez tous si vous avez porté des projets dans vos différentes communes, et je crois que c'est le cas pour la plupart d'entre vous, construire en ville, construire au cœur du bourg, coûte plus cher (archéologie, pollution, contraintes physiques, périmètre historique, etc.). Mais c'est aussi un choix politique assumé, et ce choix politique, à un moment donné, il a un prix.

Autre exemple : lorsqu'on décide de limiter la hauteur d'un bâtiment, lorsqu'on imagine un immeuble qui fait 7 étages et que l'ensemble des riverains, et on peut le comprendre, considère que 7 étages ça fait un petit peu haut et qu'on retire un étage, il ne faut pas se faire d'illusion : dans le bilan de ZAC, cet étage qui manque sera autant de recettes en moins pour la collectivité.

Troisième exemple, et ce sera le dernier si vous le voulez bien, à moins qu'il y ait d'autres questions, je n'en suis pas certain : lorsqu'on décide d'adapter le prix d'un terrain pour y accueillir une activité économique et des emplois... Je vais vous donner un exemple très simple et puis comme il est très symbolique, il va peut-être marquer les esprits.

Pour accueillir Orange Bank, c'est extrêmement simple. Orange Bank se situera rue de la Vallée et la proposition qu'on a pu leur faire, et qu'ils ont acceptée, avec les services de développement économique de la métropole, c'était un terrain dont la valeur est de 800 000 €. Vous voyez, ce terrain de 800 000 €, certes on va le vendre à ce prix-là, mais pour ces 800 000 € là, pour pouvoir leur livrer le terrain, on va d'abord payer 400 000 € de fouilles archéologiques. Et donc forcément, quand dans notre bilan d'opération on a prévu une recette de 800 000 €, il y aura certes 800 000 € mais il y aura en même temps 400 000 € de frais de fouilles à payer. On aura forcément un déséquilibre.

Je le dis et puis ça s'additionnera. Je dis ça notamment pour les nouveaux collègues qui nous ont rejoints : vous aurez chaque année le compte rendu à la collectivité, le CRACL. Vous l'aurez et

vous verrez que parfois les sommes peuvent parfois atteindre des montants importants et en même temps qui sont à calculer à l'aune de la durée des opérations.

Ces choix sont des choix décidés par le maire ou par le président de notre assemblée. On peut se poser la question toujours des prix estimés dans les CRACL parce qu'effectivement on peut se demander si les prix sont les prix exacts, sont les prix du marché. Bien sûr, on essaye de corriger les prix affichés au moment de leur confrontation avec l'économie réelle. On peut imaginer qu'on va vendre tel terrain 500 000 € et puis en réalité, s'il se vend 200 000 €, sachez, Mesdames, Messieurs, que vous voterez la différence (dans mon exemple : 300 000 €).

Le rapport évoque des termes sympathiques, etc., notamment il parle de redressement. Moi, je serai plus modeste. Le redressement, d'abord, ce n'est jamais définitif. J'ai tendance à penser que la SEM est sortie d'une espèce d'apnée. Elle commençait à couler, était en apnée. Il était temps de lui donner un petit peu d'oxygène. Pour autant, on est toujours dans le vif du sujet.

Je tiens à souligner quand même d'ailleurs, et c'est assez rare, vous le verrez rarement, je pense, dans cette assemblée, comme dans d'autres assemblées, le fait que la Chambre régionale des comptes ait émis un certain nombre d'avis positifs et surtout elle souligne une tendance positive. Bien souvent, je ne sais pas si vous avez l'occasion d'écouter les rapports de la Cour des comptes, de la Cour nationale des comptes ou de la Chambre régionale des comptes, mais en général, on pointe toujours plutôt ce qui ne va pas, voire ce qui se dégrade, plutôt que des choses qui s'améliorent.

Ce rapport, il est très important. Nous, on le prend avec beaucoup de sérieux, beaucoup d'importance et puis en même temps il y a d'autres sources d'information qui sont importantes et notamment je retrouve *Le Courrier picard*, vous voyez ce magnifique dossier du *Courrier Picard*, le 12 janvier 2015. Et *Le Courrier picard* du 12 janvier 2015 nous expliquait que la commercialisation était en panne, que les choses n'avaient pas avancé et moi-même, je disais, en 2015, qu'il faudrait peut-être 5 à 10 ans pour démarrer, pour reconstituer les choses. Aujourd'hui, j'ai le plaisir avec vous, mes chers collègues, de constater que ce n'est pas ça qui s'est passé, que ce n'est pas ça qui s'est déroulé et que vous avez permis par vos votes successifs.

L'article de presse, il y a quelques jours, faisait allusion au fait qu'on avait fait des efforts de gestion. C'est vrai, mais ce n'est pas l'essentiel. Permettez-moi de penser que ce qui a permis le redémarrage de ces lieux d'utilité publique, c'est qu'on a su avoir un regard et un discours nouveaux, qu'on a réussi à mobiliser. Là encore, on le voit, et c'est peut-être pour ça aussi que ce débat, c'est le débat de l'ensemble de la collectivité : c'est parce qu'on réussit à avoir autour de nous l'ensemble des forces d'un territoire que les choses avancent. Ce n'est jamais une personne seule, si brillante soit-elle, et c'est souvent le qualificatif qu'on donne à notre directeur de SEM, qui réussit. C'est un ensemble d'acteurs, qu'ils soient publics et privés, et c'est ça aussi la force de la SEM parce que vous avez compris qu'autour de la table il y a des actionnaires et notamment les établissements financiers.

Et j'ai quand même constaté que dès lors que les établissements financiers sont à vos côtés, vous avez immédiatement, en une seule personne, trois alliés parce que la banque, c'est la banque qui va à la fois financer le projet du promoteur. C'est sans doute peut-être même la même banque qui va financer l'achat du terrain, tout le montage de l'opération. C'est cette même banque qui va accompagner un projet d'un particulier. Il y a une époque, quand un particulier allait voir sa banque en disant : « *J'ai un projet : je vais peut-être acheter un appartement dans le quartier de la gare.* », les banques elles-mêmes étaient moins enclines qu'elles ne l'ont été par la suite à accompagner les opérations. Et puis le troisième élément pour lequel la banque est un élément important, et c'est

la chance de l'économie mixte de pouvoir les avoir autour de la table, c'est tout simplement que lorsqu'il s'agit d'emprunter parce qu'effectivement, ça permet d'emprunter de manière supérieure à ce que peuvent faire les collectivités, puisque bien sûr la SEM peut lever des fonds auprès des établissements financiers.

La SEM d'Amiens a ceci de particulier qu'elle n'est pas patrimoniale. Beaucoup de SEM ont du patrimoine, comme le nom l'indique, et elles ont des rentes qui permettent d'assurer le fonctionnement courant. Ce n'est pas le cas de la SEM Amiens Aménagement. Elle ne gère pas d'équipement(s), elle ne gère pas de parking(s) par exemple. Et pourtant la réalité de la SEM, c'est qu'elle dispose toujours d'un capital de 3 600 000 € qui n'a pas été atteint et qu'elle possède 25 % de la SCI TERTIEL qui était valorisée à 28 millions €.

C'est-à-dire qu'en fait, pour faire simple, si demain on arrêtrait les comptes, la SEM est dans une situation très, très saine, bien gérée, en dynamique de redressement. Je l'ai dit. Et surtout, je dois vous dire que la SEM n'a aucune dette et c'est forcément pour ça un petit peu étonnant lorsque je vois un article qui titre : « *L'aménageur de la ville est encore très endetté* » parce que, comme l'a bien expliqué tout à l'heure Monsieur LESSARD, la dette que porte la SEM, c'est la dette qui est dans le projet que porte la SEM. Ce n'est pas la SEM qui la porte. C'est bien sûr la collectivité qui en porte la responsabilité. C'est pour ça que c'est ce soir que ce débat est présenté devant cette assemblée.

La SEM porte les projets des donneurs d'ordre. Ces projets contiennent de la dette à l'intérieur, si on peut dire, et bien sûr c'est la dette de la collectivité. Alors ce n'est pas une surprise et ce n'est pas anormal.

Et du coup, je me retourne vers ma source habituelle, *Le Courrier picard*, et je retrouve un article formidable, je ne les ai pas tous relus, le 31 mai 2010 où mon prédécesseur à la tête de la SEM disait : « *Nous avons retrouvé 50 millions € de dette cachée* ». Huit ans plus tard, *Le Courrier picard* a découvert qu'il y avait 50 millions € de dette cachée, mais c'est simplement une mécanique qui est à comprendre : les dettes n'étaient évidemment pas cachées, elles étaient juste déportées à l'extérieur dans cet outil qu'est la SEM.

D'ailleurs, il n'y a pas que nous qui faisons ça. Vous avez remarqué que les CCI le font régulièrement. Quand les CCI portent des zones d'activité économique, tout le monde trouve ça assez normal qu'elles portent de l'endettement pour permettre de l'activité et que cet endettement est remboursé par les recettes générées par cette activité.

Vous l'avez compris tout à l'heure lorsque je vous ai donné les dates de clôture des ZAC, les choix d'aménagement sont des choix de très long terme qui se financent par la dette ou par des participations de la collectivité. Vous voyez, il y a deux moyens de payer ces grands projets : ou de la dette ou de la participation de la collectivité.

Et puis là, Monsieur LESSARD, je suis presque gêné parce que je constate quand même que le choix qui a été fait de 2009 à 2016 a été celui de la dette. De 2008 à 2014, l'aménagement urbain n'était sans doute pas une priorité et cette dette a même été souscrite d'ailleurs à des taux supérieurs au coût de l'argent d'aujourd'hui. Alors c'est toujours facile à dire après. À l'époque, je pense qu'on ne le savait pas. Bien sûr, ces prêts sont renégociés ! Mais c'est quand même intéressant de voir que quand les collectivités considèrent que ces grands travaux d'aménagement sont des priorités, elles apportent des participations directes et non pas leur demandent de prendre de la dette.

À part peut-être pour le projet du tramway sur lequel la SEM a été énormément mobilisée et le travail d'études pour lequel la SEM n'a jamais été rémunérée. D'ailleurs, c'est le magistrat de la Chambre des comptes qui le souligne, à cette époque-là. Et puis d'ailleurs, finalement, bien qu'elle ait fait les travaux, non seulement la SEM n'a pas été rémunérée mais c'est même un autre cabinet qui a été retenu pour les études. Et puis finalement on sait que le projet ne s'est pas fait.

Je ne vais pas allonger sur le thème : est-ce qu'on fait de la bonne dette ou de la mauvaise dette ? Ce n'est pas comme les bons chasseurs et les mauvais chasseurs. La dette, ça reste de la dette. Simplement il faut l'assumer.

Les projets portés dans les opérations d'utilité publique sont des projets qui créent de la richesse, qui créent de la rentrée fiscale, qui apportent de l'emploi, qui apportent des habitants, qui contribuent prioritairement à l'attractivité de la ville, de la métropole. C'est une économie réelle et pas une économie rêvée. Tout cela est étudié bien sûr dans les CRACL.

Et d'ailleurs, quand on étudie les CRACL, on étudie une période de 15 à 20 ans, peut-être 25 ans parfois, mais en fait on est à peu près les seuls à faire comme ça. Si vous prenez l'exemple, et je pense que c'est un très bon exemple, des bailleurs sociaux, les bailleurs sociaux, quand ils montent une opération, ils amortissent sur 55 ans. Je parle sous le contrôle du président de l'OPH d'Amiens, Jean-Christophe LORIC, qui est parmi nous. Et c'est intéressant de voir que lorsqu'il s'agit de bailleurs sociaux, ils ont cette vision dans la durée de 55 ans alors que nous, on est forcément un petit peu contraints par nos durées de ZAC qui sont prévues à l'avance.

Maintenant que ce rapport a posé toutes ces bonnes questions, c'est à vous et à nous, mes chers collègues, de répondre à deux questions essentielles.

La première, Monsieur LESSARD a un petit peu esquissé la manière dont elle se pose : quel modèle économique durable pour la SEM et pour la SPL ? L'outil d'aménagement est un outil de développement. Nous avons la chance d'avoir beaucoup, beaucoup de collectivités qui nous envient cet outil et la manière dont il fonctionne. Nous sommes beaucoup sollicités, bien au-delà des chantiers de construction. On est sollicités pour toutes sortes de choses, plutôt sur la partie SPL, donc partie développement, tourisme, animation, etc. Ça, c'est la première question, celle du modèle économique.

La deuxième question, mes chers collègues, c'est celle de la rémunération équitable de la valeur ajoutée par la SEM, c'est-à-dire comment on fait en sorte qu'un outil dont on pense qu'il a un effet de levier dans l'intérêt de la collectivité est rémunéré à sa juste valeur.

Cette valeur ajoutée, je le crois, est immense. Elle est reconnue. Elle doit être renforcée et il ne s'agit pas, bien sûr, de vouloir opposer tel ou tel fonctionnement, telle ou telle structure, mais bien de travailler ensemble parce que vouloir opposer les gens serait un terrible gâchis.

Bref, ce débat, Monsieur le Président, est un grand débat. C'est un débat important. C'est pour ça que j'ai pris un petit peu de temps et je pense que chacun m'en excusera. C'est celui du développement de la métropole. C'est celui de la mobilisation, de la vision stratégique que l'on porte pour l'avenir et c'est aussi le débat de l'emploi. On en reparlera tout à l'heure, je crois, de l'emploi. Et toutes les grandes villes s'appuient sur des établissements publics locaux, les EPL, que ce soient des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte ou des sociétés d'économie mixte à opération unique.

Amiens est une grande ville. Madame le Maire d'Amiens, Brigitte FOURÉ, le rappelle souvent. Amiens est une grande ville et si Amiens est une grande ville, je crois qu'elle ne doit pas se priver de ces outils.

Et puis déjà réjouissons-nous du dynamisme qui est permis par cet outil qui est un formidable effet de levier dans l'intérêt général et pour l'intérêt des politiques publiques que vous menez, Monsieur le Président.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Je voulais simplement donner une précision à nos nouveaux membres : quand Jean-Yves parle de CRACL, c'est tout simplement les comptes rendus d'activité de cette SEM et des ZAC, par exemple, des différentes ZAC qui existent dans la ville et dans l'agglomération.

Et puis je voudrais ajouter deux choses à ce sujet.

La première, c'est que le constat que la Chambre régionale des comptes a fait, d'une certaine façon, nous avons été amenés à le faire en 2014, en constatant effectivement que déjà la SEM s'était vu confier très peu d'opérations par rapport à la période antérieure puisque, de mémoire, sur 43 opérations, 42 ont eu lieu avant 2008 et une entre 2008 et 2014.

Par ailleurs, il est évident qu'il y avait donc une situation à redresser et je voulais rendre hommage au travail qui est fait par le président BOURGOIS et le directeur général, Jean-Christian CORNETTE. Ils ont su ramener la confiance des investisseurs, faire qu'aujourd'hui la quasi-totalité des grandes signatures de l'immobilier s'intéressent à Amiens, et faire en sorte aussi de contribuer au redressement économique de la SEM ou bien de l'activité de la SPL.

Donc aujourd'hui, la situation est bien meilleure qu'elle ne l'était effectivement, mais Jean-Yves avait raison de dire que rien n'est jamais acquis. La réflexion suggérée par Monsieur LESSARD est effectivement justifiée. Il faut se poser des questions, maintenant que nous savons réellement la situation.

Il faut aussi, quand on prend en compte le risque d'endettement véritablement porté par la collectivité, faire en sorte qu'au terme des opérations, par exemple, au terme des ZAC, on compte en bilan, en euros... comment dirais-je... un bilan net et non pas un bilan brut parce qu'effectivement, quand on fait beaucoup de logements, par exemple, dans un certain nombre de ZAC, au bout du compte on a dépensé beaucoup d'argent certes ; on a certainement dû, pour attirer les clients investisseurs, baisser parfois les prix. Mais au terme de tout cela, il y a de nouveaux habitants, de nouveaux contribuables et tout ça, ça doit rentrer aussi en ligne de compte dans le bilan global. Ce sont souvent les données brutes qu'on regarde et pas les données nettes de ces opérations. Donc je tenais à le signaler aussi au passage.

Voilà ce qu'on pouvait dire à ce niveau sur ce rapport et je vous propose donc, comme le rapport que vous avez sous les yeux le propose, d'en prendre acte.

***DONT ACTE***

**M. GEST** : Je vous informe que j'ai reçu deux vœux que nous évoquerons en fin de séance et je vous précise que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 15 mars 2018 à 18 heures ici-même.

Comme nous avons reçu, le mois dernier, le directeur de l'OPAC pour faire un rapport sur la situation de l'OPAC, aujourd'hui je vous avais annoncé que nous allions donner la parole à François-Xavier LEVEL, aujourd'hui directeur général de l'association Amiens Cluster, qui est donc celui qui a porté le plan que nous avons et notre Pacte pour l'Emploi et l'Innovation, auquel bien sûr s'ajoute toute une série d'ailleurs de mesures ou d'activités à caractère économique.

Mais pour l'écouter, vous savez qu'on a une condition à remplir : c'est qu'il faut que formellement on lève la séance. Donc, je suspends la séance et je passe la parole à François-Xavier LEVEL.

*(La séance est suspendue à 18 h 41.)*

**M. LEVEL** : Merci Monsieur le Président.

Un simple rappel très sommaire, c'est que l'objectif du Pacte, c'est la création d'emplois et la création d'emplois par l'innovation, et ce à trois niveaux :

- en amont, favoriser l'émergence de créateurs d'entreprise, de projets d'entreprise ;
- deuxièmement, renforcer la compétitivité des entreprises, notamment en les aidant à se structurer en filières notamment par ce qu'on appelle les clusters ;
- et puis enfin renforcer l'attractivité du territoire pour attirer de l'extérieur des entreprises, des centres de recherche.

Dans cette stratégie globale, il y a eu un premier temps qui a été assez long, qui a été destiné à structurer une offre, une offre de services, une offre immobilière et foncière pour effectivement remplir cet objectif.

Concernant le premier axe, qui est celui de favoriser la création d'entreprises, de favoriser l'émergence de start-ups, Amiens a inauguré, il y a quelques jours, le 17 janvier, le Quai de l'Innovation, journée au cours de laquelle un tas de manifestations ont eu lieu avec 350 personnes environ qui sont venues assister aux ateliers, connaître nos services et qui sont un petit peu représentées par cette vidéo qui doit passer maintenant.

*(Diffusion d'une vidéo)*

**M. LEVEL** : Ce Quai de l'Innovation est un bâtiment assez unique en France puisqu'il rassemble la quasi-totalité des outils pour créer une entreprise d'amont en aval et avec la mise en place d'une chaîne de valeur qu'on a constituée avec l'aide de partenariats avec toute une série de structures. Et notamment, si vous avez une idée encore mal définie, vous pouvez entrer en pré-incubation. Là, c'est le partenariat qu'on a fait avec la partie numérique. Au bout de 3 mois, si vous décidez d'aller plus loin, vous pouvez entrer pendant 12 mois dans l'incubateur où là on va vous aider à structurer votre idée, à faire le business plan, du conseil juridique, financier.

Cet incubateur a été labellisé hier par la région Hauts-de-France, avec des financements qui devraient être décidés à la fin du mois de mai et une ouverture en juin. Nous avons déjà une liste d'attente d'une bonne quinzaine de porteurs de projet pour entrer dans cet incubateur.

Ensuite, si vous avez la nécessité de tester vos produits, de les prototyper, etc., vous avez la possibilité de travailler avec le living Lab ou avec La Machinerie qui dispose d'un Fab Lab et qui est notre partenaire sur ce point.

Et si vous avez déjà créé votre entreprise et que vous voulez l'accélérer, faire des levées de fonds, accélérer sur des produits, sur l'innovation, là aussi toute une série d'experts sont là aussi pour vous aider.

Et au bout de 12 mois, quand vous avez créé votre entreprise, votre start-up, vous pouvez aller pendant deux fois deux ans à côté, à Amiens Le Lab, dans une pépinière et pis ensuite prendre votre envol.

Donc, la totalité des outils maintenant existe sous le même bâtiment, ce qui permet donc de faciliter très grandement la tâche des porteurs de projet.

On l'a représenté par cette brève séquence qui a été faite pour hier et aujourd'hui, puisqu'en ce moment il y a le Salon des entrepreneurs à Paris, à la Porte Maillot. Cette petite vidéo a été faite pour bien montrer aux différents porteurs de projet ou personnes intéressées l'ensemble des quatre principaux services qu'on pourra leur faire : l'idéation, l'incubation, l'accélération et l'implantation d'entreprise sur le territoire.

Il n'y a pas de son puisque c'est une vidéo qui est sur un stand, pour expliquer effectivement la continuité des services donnés à l'ensemble des porteurs de projet.

Il a fallu pour cela effectivement faire des accords de partenariat et des conventions avec La Tech Amiénoise, avec Entreprendre pour apprendre, avec l'université, notamment PÉPite, La Machinerie, Amiens le Lab, la création d'outils nouveaux comme l'incubateur qui vient d'être labellisé par la région, et puis par la mise en réseau des entreprises, par notamment la création de clusters.

Alors c'est ça, effectivement, qui concerne l'axe 2 de notre pacte qui est donc la compétitivité : renforcer la création d'entreprises et le développement des entreprises par leur mise en réseau. D'où la création des clusters.

On a effectivement créé, cette année, une association qui s'appelle Amiens Cluster et qui est chargée de gérer l'ensemble des clusters, qui est présidée par Monsieur Frédéric LAJOUX, qui est par ailleurs délégué régional d'ENEDIS, et qui est secondé, pour ce faire, par Monsieur Thierry LACOUT, qui est le président de Mersen France Picardie, avec Monsieur Maxime GIGNON, qui est professeur d'université pour le cluster santé, et puis ensuite Monsieur WOLFANGEL, qui est le représentant de talents et d'entreprises, enfin de développement ici sur Amiens dans le domaine informatique. Et puis à ça s'ajoute bien sûr l'équipe qui est en cours de constitution pour mettre en place ces clusters.

Je rappelle que là aussi, l'objectif essentiel, c'est l'emploi, non seulement par la création, et aussi avec l'aide des centres de recherche et autres, d'entreprises, de start-ups, de nouveaux produits, mais surtout aussi d'attirer de l'extérieur des entreprises qui sont intéressées pour s'insérer dans cet écosystème qu'on a bien structuré par des chaînes de valeur qui se portent sur des marchés en très forte croissance (la e-santé, l'autonomie énergétique et les usages numériques) et dont on a fait de la chaîne de valeur.

Pour vous le rappeler rapidement, il y a le cluster Le Bloc qui est le parcours de santé individualisé avec effectivement tout un ensemble d'entreprises ou de laboratoires qui sont directement intéressés par cela, notamment l'intelligence artificielle et la santé, la modélisation, les entreprises informatiques et autres.

Pour le domaine de l'énergie avec le cluster Energeia, c'est effectivement une chaîne de valeur axée essentiellement sur le stockage de l'énergie puisqu'on dispose ici, à Amiens, d'un centre de recherche international sur le sujet et qui va servir un petit peu de pivot pour l'ensemble de ce cluster et qui concerne effectivement de nombreuses entreprises et un certain nombre de recherches.

Enfin le cluster ADN qui est dans le domaine du numérique, qui est plus axé sur l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, parce qu'il existe aussi à Amiens beaucoup de chercheurs de très haut niveau sur ce sujet.

On a constitué, au cours de cette année, l'offre de services pour ces clusters et notamment par quatre modules.

Le module réseautage : vous êtes une entreprise, un labo, vous ne connaissez pas bien le cluster, vous voulez voir un peu ce que c'est. Vous êtes invité à aller dans les conférences, les tables rondes, les petits-déjeuners thématiques qu'on a préparés pour ce premier trimestre, de manière à faire les premières rencontres et à faire du réseautage tout simplement.

À la suite de cela, vous êtes intéressé par les activités, vous pouvez adhérer au cluster et donc bénéficier du module collaboratif, c'est-à-dire de susciter la création d'un groupe de travail ou de participer à des groupes de travail. Pour l'instant, nous avons mis en place dans le cluster ADN deux groupes de travail très importants : le premier sur l'intelligence artificielle et les relations clients et cinq opérations avec la Fédération nationale des entreprises liées à la relation client. On a ici, à Amiens, beaucoup d'emplois (3 500) dans les centres d'appel. Maintenant, il faut passer effectivement à la deuxième étape de ces centres d'appel, notamment avec tous les nouveaux métiers liés à l'intelligence artificielle. Donc un groupe de travail à vocation nationale avec des entreprises est constitué pour essayer de travailler sur ce sujet avec l'ensemble des 200 chercheurs de l'université qui sont sur ces sujets.

Le deuxième groupe, c'est sur le numérique et le patrimoine, puisque l'université vient de créer (ça a été bouclé il y a quelques jours) ce qu'on appelle une structure fédérative de recherche qui rassemble l'ensemble des labos et chercheurs des Hauts-de-France dans le domaine du patrimoine et du numérique. Là, une coopération très étroite avec les clusters va s'engager notamment pour faire le pontage entre ces chercheurs et les entreprises.

Pour l'énergie, on a un groupe de travail qui a démarré sur le stockage de l'énergie, notamment sur les enjeux européens de l'énergie puisque la Commission européenne a lancé, au mois de novembre dernier, une initiative qui s'appelle l'Agence européenne des batteries et qui part du constat que le marché des batteries va exploser complètement et qu'il serait bon qu'il y ait des batteries européennes plutôt que d'acheter des batteries à la Chine ou à la Corée du Sud. Et donc elle a rassemblé les industriels utilisateurs de batteries au mois de novembre et va sortir, à la fin du mois de février, une feuille de route pour essayer d'inciter à la création de batteries européennes. Et on s'est dit qu'effectivement l'Airbus des batteries, comme l'appelle la Commission européenne, dans le domaine de la recherche/développement existe déjà et le centre est à Amiens, puisque le laboratoire amiénois a créé un réseau national dans le domaine des batteries, un réseau européen. On travaille avec eux pour voir comment structurer cette approche européenne et être le référent européen de la recherche et développement en matière de batteries, là aussi pour attirer des entreprises notamment de batteries, pour attirer des chercheurs, pour attirer des centres de R&D, etc.

Le troisième sujet, c'est sur la fluidité pour la santé, sur la fluidification des parcours de soins aux urgences extra et intrahospitalières. Là aussi, à la demande de l'hôpital et de SIMU Santé, un groupe de travail est en cours de constitution.

Vous avez ensuite un premier élément de document pour le groupe de travail sur le stockage de l'énergie qui est en cours de constitution et qui est destiné donc à être diffusé et à servir de promotion au niveau français et européen pour travailler sur notre réseau, sur notre stratégie européenne de l'énergie.

Le troisième module, le module accompagnement : vous êtes une entreprise, vous cherchez un problème, un verrou technologique, on peut vous aider à rassembler l'ensemble des chercheurs compétents pour essayer de résoudre ce problème de verrou technologique. Vous avez un projet à fort potentiel, nous avons aussi la possibilité de vous accompagner dans son développement. Et puis là aussi, vous voulez créer une start-up, nous, on va avoir au mois de juin l'incubateur régional qui va vous permettre de réaliser votre projet de création de start-up.

Et puis enfin le module attractivité : vous êtes une entreprise nationale ou européenne ou internationale, vous voulez vous implanter à Amiens, on est prêts, avec les services de développement économique d'Amiens Métropole et la chambre de commerce, à vous aider, à vous implanter ici, à vous accompagner à tous les niveaux.

Et pour prospecter, pour attirer les entreprises extérieures, effectivement on va utiliser tous les moyens disponibles, la communication, un colloque international par cluster, on va utiliser de la prospection en partenariat avec la région Hauts-de-France et puis des cabinets privés pour effectivement attirer ces entreprises sur notre territoire.

Concernant le troisième module, le troisième axe du pacte qui est effectivement l'attractivité, puisqu'on vient d'en parler, donc d'attirer sur le territoire des entreprises extérieures, là on a quatre sujets essentiels.

Le premier, c'est la nécessité de faire évoluer les ZAC en zones technopolitaines, c'est-à-dire de mettre, dans les ZAC qui concernent les activités des clusters, les outils de type pépinière qui vont attirer les entreprises.

Concernant le cluster énergie, on a fait en sorte, enfin on a travaillé sur un projet qui maintenant est démarré, à la Veillère, en face du Hub de l'énergie, où dans ce complexe immobilier qui va comporter des appartements privés, mais aussi des logements étudiants, il y aura 3 000 m<sup>2</sup> d'espaces réservés à la mise en place de pépinières, de bureaux, de labos pour des entreprises liées au secteur de l'énergie. Il sera livré à la fin 2019. Donc on aura une offre spécifique puisqu'on a eu des demandes, qu'on ne pouvait pas satisfaire, d'entreprises étrangères qui voulaient s'implanter à proximité immédiate du Hub de l'énergie.

Le deuxième élément concernant le cluster Le Bloc, c'est pour la ZAC Intercampus. On a effectivement 40 000 m<sup>2</sup> de terrains réservés à des activités d'entreprises. On avait terminé une étude de programmation pour la création d'une pépinière thématique sur le sujet. Puis entre-temps, on a eu l'opportunité, par la région Hauts-de-France, de disposer d'un ensemble de 2 000 m<sup>2</sup> de bureaux et labos rue Paul Claudel, avec la chambre de commerce. Là aussi, le projet est de transformer ces bureaux en espaces d'accueil d'entreprises, d'incubateurs liés à la santé et avec une livraison, une mise à disposition effective à partir du premier trimestre 2019.

Et là avec un petit complément d'information sur une brochure qu'on a réalisée, précisément destinée à prospector des entreprises extérieures dans le domaine de la santé sur le territoire amiénois.

Concernant le cluster ADN, des réflexions sont en cours sur la ZAC Gare la Vallée en étroite coopération avec la SEMAA, notamment la SERNAM mais aussi le tri postal, etc. et aussi, comme le rappelait le président de la SEMAA, l'implantation du bâtiment d'Orange Bank sur cette zone qui sera effectivement le premier d'une implantation dans le domaine du numérique.

Deuxième sujet : le schéma urbain d'innovation qui est inscrit dans le pacte et qui était donc destiné à structurer, dans les espaces publics, dans la révolution urbaine, de donner un petit peu à penser, d'en faire une vitrine, de l'innovation avec une charte avec quelques principes, qui est de favoriser par l'urbanisme, par l'aménagement des espaces publics, l'ouverture de l'université sur l'extérieur ou inversement de favoriser l'entrée dans l'université, un élément de structure destiné à des publics extérieurs. Et puis également d'en faire des démonstrateurs, de montrer de manière tout à fait concrète, dans la rue, des résultats de la recherche, des démonstrateurs dans le domaine de l'énergie ou autres, de manière à donner à cet ensemble une véritable vitrine de l'innovation avec effectivement des axes stratégiques comme la rue Saint-Leu puisqu'un hackathon a été organisé il y a quelques jours, destiné à rassembler des idées, des projets pour essayer de concrétiser ces principes d'ouverture de l'université sur l'extérieur, etc.

Le troisième sujet aussi dans ce dispositif, c'était l'adoption qui a eu lieu cette année du schéma métropolitain universitaire qui était le résultat d'un groupe de travail avec l'université et des organismes de formation, là aussi pour favoriser les synergies entre nous, notamment dans l'adéquation de l'offre et de l'emploi, puisqu'on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de nouveaux métiers qui apparaissent et qui ne sont pas couverts par les formations actuelles. Donc ça nécessite des réflexions, du travail en commun.

C'est la vie étudiante, c'est l'introduction du numérique dans les enseignements, etc. Donc ce schéma qui a été adopté permet effectivement d'être une feuille de route de travail en commun sur ces sujets.

Et puis enfin, puisque l'offre maintenant est à peu près bouclée, à peu près terminée, c'est de la vendre par le biais d'un schéma, d'une stratégie de marketing territorial qui est destinée donc à vendre cette offre à l'extérieur, de la vendre à des entreprises extérieures pour faire venir des entreprises, des chercheurs, des touristes sur le territoire amiénois et notamment de viser les métiers qui sont considérés par l'INSEE comme étant des métiers qui ont un facteur d'entraînement dans l'emploi, c'est-à-dire les métiers liés à la recherche/développement, à la coopération interentreprises, aux prestations intellectuelles, dont la formation, la gestion et la culture. Ces cinq types de métier sont considérés par l'INSEE comme étant des métiers, comme ils disent, qui font métropole et font qu'une métropole se développe. Plus une métropole dispose de ces métiers, plus elle se développe. Donc l'idée de ce marketing territorial, c'est de cibler ces métiers, ces personnes, ces entreprises pour les faire venir à Amiens et pour avoir un effet d'entraînement dans une logique de croissance de la métropole.

Et puis également ce marketing, la cible territoriale qui va être visée, c'est effectivement là aussi surtout la région parisienne, puisque quand même on assiste à un phénomène de desserrement de l'activité de la région parisienne sur l'extérieur. Donc là, il faut capter effectivement des entreprises et des métiers de cette zone. Et puis ensuite au niveau international, notamment européen, l'Allemagne en premier qui est le premier investisseur européen.

L'ensemble de cette stratégie a mis deux ans à être mise en place, puisqu'il a fallu consulter 200 personnes par des groupes de travail divers et variés, et aboutir à l'élaboration de ce qu'on appelle des piliers stratégiques qui sont ici représentés et qui vont être en quelque sorte maintenant une sorte de cahier des charges pour un plan de promotion et de communication tout à fait traditionnel et qui devra se mettre en place dans le courant de cette année avec, encore une fois, l'objectif principal de vendre l'offre qu'on a mise au point depuis plus de deux ans.

Peut-on déjà annoncer quelques résultats ? Je dois dire que les résultats d'une telle stratégie se mesurent sur une longue période. En général, pour les effets des clusters, ça se mesure au bout de 3 ; 4 ; 5 ; 10 ans. Donc, c'est un travail de longue haleine. Malgré tout, on peut déjà mesurer certains résultats.

On a une visibilité accrue qui se développe par le biais de la conclusion de partenariats, par exemple la visite de la directrice générale d'ENGIE au Quai de l'Innovation qui a fait l'objet de la signature d'une convention de coopération notamment avec le cluster extrêmement intéressante.

Celle du président d'ENEDIS également avec lequel on prépare une convention aussi de coopération, qui donne de la visibilité, qui sont aussi des moyens de donner un peu de contacts en dehors d'Amiens.

Cette visibilité, on a pu l'observer aussi par l'organisation d'événements qui ont été plutôt des succès comme Google qui a souhaité faire un événement ici, au Quai de l'innovation, et qui a, en deux jours, attiré 2 000 personnes. Ça a été l'organisation de trois Startup Weekends qui ont rassemblé à chaque fois une centaine de personnes, 300 participants, et qui ont généré la création d'une bonne quinzaine de start-ups qui existent toujours.

C'est également l'organisation et l'amplification de ce qu'on avait commencé à faire sur les challenges Amiens Campus où il y a eu, par exemple, cette année, 12 équipes, 5 prix et 5 start-ups créées.

Le Clan de l'innovation également qui est organisé avec Entreprendre pour apprendre dans plusieurs secteurs à Amiens et qui a concerné plus de 300 jeunes entre 12 et 20 ans. Et je rappelle que là aussi il s'agit de créer des vocations de création d'entreprise, donc de créer des vocations de créateur de start-up et autres.

Cet outil qui est le Quai de l'Innovation va nous permettre d'amplifier effectivement ces types d'activités.

Concernant les clusters en tant que tels, depuis 2 ans, 2 ans et demi, il y a à peu près une bonne vingtaine de start-ups qui ont été créées, que l'on suit quasi toutes de très près. J'ai fait une petite sélection ici parce qu'il y a des start-ups ici qui me paraissent avoir un avenir extrêmement important. Je pense à Tiamat qui est une start-up qui travaille sur une batterie au lithium/sodium avec un brevet unique au monde. On sait que les batteries au lithium sont des batteries qui nécessitent des matières premières, des matériaux rares qui sont très chers. Le sodium, c'est l'eau de mer. Là, ils sont en phase de prototypage. On travaille sur la mise en place d'une première ligne de pré-production, etc. C'est un enjeu absolument considérable.

Ugloo, par exemple, qui travaille sur la solution de stockage défragmentée qui permet effectivement... On sait que les data centers sont des structures qui consomment beaucoup d'énergie. Là, c'est une utilisation défragmentée selon les secteurs. Ugloo vient de lever, il y a 6

mois, une levée de fonds de 1,2 million €. Maintenant, ils font une deuxième levée de fonds du même montant.

Donc ce sont des entreprises qui sont destinées, pour certaines, à se développer de manière extrêmement importante. Et donc là, en matière de création d'emplois, c'est toujours difficile de le dire, mais une start-up, en général, ce sont deux ou trois emplois la première année puis après ça peut aller très vite. Donc l'objectif, ce serait d'avoir une bonne cinquantaine de start-ups d'ici à 3 ans, ce qui veut dire que si on a deux emplois par start-up, on a une centaine d'emplois. S'il y en a quatre, c'est un peu plus. C'est un objectif qu'on peut tout à fait atteindre.

Je rappelle que l'incubateur peut accueillir 20 start-ups. On a déjà une liste d'attente assez conséquente qui nous permet d'être assez optimistes.

Et puis troisièmement, concernant l'attractivité proprement dite, c'est-à-dire l'implantation d'entreprises extérieures ici, on a effectivement le premier élément qui est Orange Bank dont on a parlé, puisqu'aux dires des dirigeants d'Orange Bank, la décision d'implantation à Amiens a été le résultat d'un arbitrage entre Amiens et Montreuil et c'est l'existence même du cluster ADN qui a fait pencher la balance pour Amiens, puisque l'essentiel, pour l'implantation d'une entreprise, c'est de bénéficier, par le cluster, de tous les outils de soutien derrière notamment pour la formation, pour la recherche/développement, etc. Donc on peut ranger dans les acquis du pacte cette entreprise dont la création d'emplois, dans l'hypothèse où les objectifs des entreprises sont atteints, c'est à peu près 2 millions de clients dans 4 ou 5 ans, donc on arrive à peu près à 300-400 emplois.

Et puis deuxièmement le MIPI, le data center lié à la santé dont on a inauguré la première pierre il y a à peu près un mois à Intercampus et dont les responsables ont participé depuis le début au groupe de travail de préfiguration du cluster santé et qui s'installe maintenant ici. C'est à vocation nationale et avec le recrutement d'une soixantaine d'emplois de haut niveau dans les 2 ans qui viennent et probablement des développements importants par la suite et notamment le fait que ça va agréger, attirer d'autres entreprises qui voudront être à côté du data center pour travailler en étroite relation avec lui.

Voilà les premiers résultats.

Ensuite les priorités pour 2018, c'est tout simplement, maintenant que l'offre est bien structurée, de générer de la demande, c'est de mettre en place toutes les stratégies de diffusion de cette offre, de vente de cette offre, notamment intensifier les activités au Quai de l'Innovation pour en faire vraiment un lieu de combustion, comme on dit, très intense.

Deuxièmement, de développer les activités des clusters de manière importante, notamment en rassemblant le maximum d'adhérents, en tissant des contacts qui sont déjà en cours au niveau de la région Hauts-de-France pour en faire des clusters, dans un premier temps, d'envergure régionale, et puis ensuite au niveau national dans les secteurs qui ont été choisis, notamment l'intelligence artificielle et les relations clients ou le stockage de l'énergie, d'en faire un point de référence nationale dans les mois qui viennent.

Et puis maintenant aussi de mettre en place un dispositif de prospection d'entreprises. Nos outils sont prêts maintenant pour aller voir, attirer des entreprises pour mettre en place des dispositifs pour convaincre des entreprises européennes ou internationales de venir ici, s'installer sur nos territoires.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. GEST** : Merci à François-Xavier LEVEL.

J'en profite pour remercier aussi Monsieur LAJOUX que j'avais vu à l'entrée de la salle. Il est délégué régional d'ENEDIS et il a accepté de prendre la présidence d'Amiens Cluster et je l'en remercie.

J'ouvre maintenant le débat sur ce sujet. Oui, bien sûr ! C'est René ANGER.

**M. ANGER** : Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de ne pas être trop long pour ne pas ennuyer nos collègues, aussi je ne reviendrai pas dans le détail sur ce qui a été dit parce que je pense qu'il serait utile d'ailleurs que les choses soient présentées plutôt en commission pour qu'on puisse en discuter de manière plus précise.

Juste quelques remarques quand même que j'ai déjà faites, mais je les refais.

Je regrette et je continue à regretter que la chimie du végétal, qui est un atout majeur pour notre territoire et qui prend encore un sens plus important quand on se situe dans le cadre du pôle métropolitain, ne soit pas visée dans les priorités des clusters amiénois.

C'est dommage, d'autant que nous y avons des atouts. Nous y avons 200 techniques reconnues internationalement et depuis longtemps : EXTRACTIS, l'ancien centre de réalisation des glucides et produits naturels, et par ailleurs IMPROVE qui est un pôle sur les protéines végétales.

Alors les protéines végétales, pourquoi c'est important ? Au moment où la consommation de viande est remise en question et diminue tendanciellement, la substitution de protéines végétales aux protéines animales est un enjeu économique et environnemental majeur, et on a la chance, ici, dans notre agglomération, d'avoir un centre technique de très haut niveau dans ce domaine. Je pense qu'il y a matière à création d'activités autour de ça et je regrette qu'on n'y ait pas plus travaillé pour l'instant. Ça, c'est la première remarque.

La deuxième remarque, c'est s'agissant de la notion de ville-cluster. Ce qui nous a été présenté ressemble peu ou prou à ce qu'est un centre d'innovation avec ses lieux de rencontre, son animation, ses groupes de travail. Pour autant, à part une inscription urbaine où on inscrit les bâtiments, on saisit mal l'inscription organique de l'innovation dans les politiques publiques de la ville et de l'agglomération. Or, me semble-t-il, c'est un enjeu majeur.

C'est un enjeu majeur à la fois pour améliorer le service à nos concitoyens, mieux maîtriser les coûts, et par ailleurs créer de l'activité avec les moyens qui sont ceux de la collectivité et qui peuvent avoir un effet de levier.

Je sais que ce n'est pas facile. Je sais même que Pascal RIFFLART s'y est essayé s'agissant des batteries de bus électriques et que malgré toute son énergie et sa volonté, ça a été compliqué. Il n'empêche que c'est une voie qu'il faut poursuivre. C'est une voie qu'il faut poursuivre et probablement avec des moyens qui permettent une meilleure coordination entre la politique d'innovation et le travail de nos services.

Il ne faut pas se le cacher : l'innovation est un risque. L'innovation dérange. On parle beaucoup de disruption en ce moment. La disruption en général n'est pas toujours la bienvenue et donc on a

besoin, si on veut innover dans les politiques publiques, d'avoir de véritables interfaces entre les pôles d'innovation et nos services, de manière à mener des expérimentations grandeur nature.

On a parlé des transports. Je l'ai évoqué s'agissant des bus électriques. Mais c'est aussi la question des véhicules autonomes qui pourraient tout à fait compléter les bus électriques dans une ville comme la nôtre. On a tous les moyens d'ailleurs pour y répondre. Il y a à la fois une question de stockage de l'énergie, mais il y a aussi une question de guidage et on a de très bons labos là-dessus, notamment le MIS qui travaille sur les drones.

Il s'agit aussi de la rénovation de l'habitat. On en a souvent parlé. S'agissant de la rénovation de l'habitat, moi, je regrette qu'un outil aussi important que le CoDEM, et notamment particulièrement son activité de numérisation de la réhabilitation de l'habitat, ait été abandonnée par le conseil régional. Mais en tout cas, il y a un vrai sujet sur l'innovation dans l'habitat, là encore pour améliorer le service à nos concitoyens, maîtriser les coûts et rendre plus efficace l'action publique.

Je m'arrêterai là, mais ceci pour dire qu'un lieu de rencontre a été créé, des partenaires se sont mobilisés et c'est bien. Et on retrouve d'ailleurs, dans ce qui peut constituer un début de concrétisation, des histoires qui sont des histoires déjà anciennes dans cette ville. Qu'est-ce qu'on retrouve ? On retrouve le numérique et effectivement on retrouve les centres d'appel, les acteurs des centres d'appel avec des problématiques d'intelligence artificielle. Pourquoi pas ? On retrouve aussi le stockage de l'énergie avec effectivement ce que la presse appelait « l'Airbus de l'énergie » qui est un outil qui, depuis un moment déjà, a une réputation européenne qu'il s'agit maintenant d'inscrire. Mais on a besoin d'aller plus loin.

Il faut organiser les rencontres, oui, mais maintenant il faut inscrire dans la ville et ne pas inscrire dans la ville que par de la communication.

Donc un chantier est ouvert. Il est loin d'être terminé. Je souhaiterais que d'une part, on soit collectivement mieux associés et que par ailleurs, on n'oublie pas des atouts importants pour notre territoire.

**M. GEST** : Qui demande la parole ? Monsieur CARDON.

**M. CARDON** : Monsieur le Président, on peut se réjouir du travail qui nous a été présenté, même si, vu d'ici, tout n'est pas lisible et c'est un peu compliqué de...

**M. GEST** : Exact !

**M. CARDON** : ... pouvoir participer pleinement au débat.

Je pense que la démarche qui est engagée, elle est effectivement importante. Il y a un espace où un certain nombre de choses ont été mises en réseau. Des partenariats ont été construits. Ça ne pourra être efficace que pour demain, effectivement, engager notre ville dans la création par l'innovation.

On avait soutenu cette démarche. On continue à le faire. On s'impatiente un peu, Monsieur le Président, quand même, notamment sur quelques-uns des slides que j'ai pu découvrir un peu à la lecture parce que pendant ce temps-là, la situation de l'emploi, elle, sur notre territoire, ne s'améliore pas vraiment. Les chiffres ne sont pas bons et quand elle s'améliore un peu, par exemple, sur le chômage des jeunes, sur la région ça s'améliore, mais ça s'améliore moins chez nous. Les chiffres sont là, ils sont têtus et je pense qu'il faudrait – on vous l'avait dit d'ailleurs lors

de la présentation du Pacte pour l'Emploi – qu'il y ait quelque chose que j'avais appelé à cette époque-là – il faut peut-être l'appeler maintenant avec des mots plus modernes ou différents – qui serait de l'ordre du défensif des emplois que nous avons sur le territoire, parce qu'il en reste heureusement !

Parce que de ce côté-là, comme je vous le disais, pendant ce temps-là, les engagements de l'État sur la diminution du nombre de fonctionnaires publics ont-ils été tenus, Monsieur le Président ? Est-ce que Monsieur le Préfet pourrait revenir nous refaire le décompte de l'action de l'État dans notre région ? Parce que, comme c'est indiqué, depuis maintenant 3 ans, c'est-à-dire cette malheureuse loi NoTRE, beaucoup d'emplois à haut niveau de décision – je vous remercie de l'expression ; elle me paraît essentielle pour le débat – sont partis à Lille. Et si ça continue, on aura du mal à décider de quelque chose sur notre territoire !

Et donc moi, Monsieur le Président, je vous l'ai déjà dit : je pense que c'est bien les pétitions, que c'est bien les vœux, mais je pense qu'il y a un moment où on a le droit, quand on est Amiénois, d'avoir le respect de l'État et quand l'État prend des engagements, il en avait pris à votre égard il y a à peine 2 ans maintenant, il faut qu'il les tienne et là-dessus il ne faut pas céder.

Et pendant ce temps-là, je vais vous dire : qu'est-ce qui se passe à la région ? Moi, je ne sais pas. On a le sentiment que ce sont des dizaines et des centaines d'emplois qui sont en train de disparaître d'Amiens pour rejoindre Lille. Qui ne connaît pas ici un couple dont l'un des deux va avoir plutôt un travail sur Lille et qui envisage ou a déjà envisagé de déménager de notre ville ? Donc c'est aussi une partie, je dirais, de ces emplois à haut niveau de décision qui sont en train de quitter nos commerces. Tout ça va finir par provoquer un certain nombre de catastrophes.

Je passe sur l'ensemble des centres régionaux, des chambres consulaires, syndicales, patronales, associatives, d'éducation populaire, des fédérations qui sont tous partis à Lille ou quasiment ! Je pense que ça, Monsieur le Président, il faut qu'à un moment ou à un autre, langue soit prise avec le président de région. Il paraît qu'il veut construire des métropoles d'équilibre. Pour qu'il y ait de l'équilibre, il ne faut pas que tout soit aspiré par le trou noir qu'est en train de représenter Lille pour les emplois publics dans cette région parce que c'est inutile, parce qu'une ville comme Amiens a tout son sens pour continuer à préserver une certaine cohésion sociale, un fonctionnement des services publics cohérent sur un territoire comme la région Hauts-de-France.

Donc Monsieur le Président, moi, je vous invite, et vous soutiendrai avec toute l'énergie qu'on peut y mettre, pour qu'on ait un certain nombre de réponses là aussi du côté de la région sur les emplois qui sont en train de disparaître de notre territoire et sur ces métropoles d'équilibre qui ressemblent plus finalement à d'anciennes politiques d'accompagnement des territoires, c'est-à-dire qu'on nous propose d'accompagner nos projets. Ce n'est pas ça, une métropole d'équilibre. Ça veut dire que le centre décide de mettre plus loin que chez lui quelque chose qui va être un élément important pour toute la région. C'est ça, une métropole d'équilibre.

Pour l'instant, on ne voit rien venir et pendant ce temps-là aussi, vous avez pris, Monsieur le Président, moi, je dois vous le dire... Pour le centre-ville, il conviendrait... Je ne sais pas si cet organisme pourrait regarder ce qui se passe, mais si on regarde ce qui s'est passé depuis 3 ans sur les mètres carrés autour des hypermarchés en périphérie de la ville, ils ont explosé ! Ils se sont tous et partout agrandis ! Ils ont tous agrandi leur espace qui est autour de l'hypermarché, à l'est, au nord, au sud, partout ! Et à chaque fois, on y retrouve généralement à peu près les mêmes enseignes que partout et que dans le centre-ville d'ailleurs.

Vous avez pris la décision d'accélérer le processus de FREY parce que vous pensez qu'il faut aller vite. Sauf que le projet FREY, qu'est-ce que c'est, sinon les mêmes enseignes que celles qu'on a quasiment à la fois en centre-ville et partout dans les hypermarchés avec leurs zones de chalandise périphériques ? Ce sont les mêmes chaînes qui sont là-bas, les mêmes franchises. C'est-à-dire que vous avez construit un outil qui fait de la concurrence à l'interne.

Nous avons imaginé... Mais on était, je le sais, tellement mauvais à vos yeux qu'avec un espace spécialisé, par exemple, sur l'habitat, on pouvait être discriminant, c'est-à-dire qu'on pouvait faire venir des gens de l'extérieur pour qu'après d'ailleurs ils puissent aller visiter ce magnifique centre-ville.

Monsieur le Président, nous, on souhaiterait que sur cette question du centre-ville... Je ne sais pas si ce que disent certains économistes est juste : il paraît qu'un emploi créé en périphérie dans le commerce, ce sont trois emplois perdus en centre-ville. Si c'est vrai, c'est grave ! Moi, je ne suis pas assez compétent pour le savoir, mais en tout cas c'est grave.

Ensuite, j'aurais quelques questions à poser sur le schéma universitaire.

Il y avait, il y a quelques années, pas si longtemps que ça, un accord global entre la région, la CCI et la métropole pour qu'on continue à travailler à l'intégration de l'ESIEE dans l'université. Pour nous, c'est une subvention de 750 000 € ou 850 000 €. Je ne sais plus quel est le montant, mais c'est de cet ordre-là. L'État n'a jamais mis un rond dans cette opération. On a une université qui n'a pas d'école d'ingénieurs et on a une école d'ingénieurs qui n'a plus, dans un monde où justement toute école d'ingénieurs doit être adossée à des centres de recherche, la dimension nécessaire pour pouvoir être un élément de rayonnement comme ça a pu l'être lors de sa création. Le monde a changé. On était tous d'accord. Le processus a été engagé. Pourquoi est-il arrêté ? Avez-vous l'intention de le poursuivre ?

C'est une question réelle parce que dans le transfert technologique et dans ce qu'on appelle la recherche appliquée, on a besoin d'ingénieurs qui vont aider à la fabrication des prototypes qui deviendront la réalité de l'économie et qui, pourquoi pas, un jour deviendront des emplois chez nous.

Est-ce que vous avez, de ce point de vue, quelques éléments à nous donner ?

Enfin, moi, je pense que beaucoup de villes l'ont fait, Monsieur le Président. Je vous invite à regarder, si jamais vous doutez de ce que je suis en train de vous dire : beaucoup de villes ont créé des partenariats et des liens utiles avec l'université. Bien sûr, on a un rôle sur la vie étudiante ! Il faut le jouer. Il y a eu des initiatives que vous avez prises qui étaient bonnes. Il faut continuer à en prendre parce que c'est presque 30 000 étudiants sur notre ville. C'est une pépite et c'est un espace important pour changer la ville.

Mais on avait imaginé, avec la majorité précédente, qu'on pourrait accompagner, sur un certain nombre de thèses, quelques étudiants. Ces thèses, bien sûr, pourraient être utiles, au service de la ville dans toutes ses évolutions, pourraient être utiles auprès de la structure Amiens Cluster pour justement créer du lien et essayer d'aller au-delà, de dépasser la recherche. On vous fait cette proposition. Vous le retiendrez, vous ne la retiendrez pas. Mais regardez ce qui s'est passé dans différentes villes avec certaines plus petites comme Valenciennes ou autres, enfin quelques exemples. Il y en a de nombreux en tout cas au niveau national.

Quand même, Monsieur le Président, la situation de l'emploi mériterait qu'on passe la deuxième ou la troisième vitesse là maintenant.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je donne la parole à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Merci Monsieur le Président.

Effectivement, quand on a adopté ce Pacte pour l'Emploi et l'Innovation en décembre 2014, à l'unanimité, probablement nous n'avions pas tous les éléments en main pour nous montrer à quel point nous étions véritablement à un moment d'évolution. On savait bien à l'époque déjà que les contraintes sur les finances publiques allaient faire que les emplois publics seraient sans doute moins fréquents, en tout cas plus rares. Mais sauf erreur de ma part, nous n'avions pas imaginé qu'une refonte de la carte des régions allait faire que nous allions perdre, dans les quelques mois qui suivaient, notre statut de capitale régionale, faisant peser, d'une certaine façon, une sorte de contrainte supplémentaire dans la présence des emplois publics.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'il me semble que du même coup, c'est d'autant plus important, et nous ne pouvons que nous réjouir d'autant plus qu'en décembre 2014 nous ayons pris ce pari que la collectivité pouvait participer à aider à la création de l'emploi au travers de l'innovation. Ça me paraît tout à fait fondamental et vous me permettez, Monsieur le Président, d'indiquer qu'à propos de ce moment d'évolution, il y a au fond deux façons de réagir.

On peut être défensif face à une évolution, et les derniers propos que je viens d'entendre me paraissent particulièrement défensifs, pour ne pas dire quelquefois catastrophiques, catastrophistes. Et puis je crois que la meilleure des solutions, c'est d'être au contraire offensif, c'est-à-dire de montrer tout ce que notre territoire recèle par les institutions qui y sont présentes, par les hommes et les femmes qui y vivent et qui y travaillent ; montrer à notre région, à la France, à notre pays et puis pourquoi pas à l'international tout ce que notre territoire a de richesses et tout ce qu'il est capable de développer par lui-même. Et je crois que c'est véritablement ça, le grand intérêt et le véritable objet de ce Pacte pour l'Emploi et l'Innovation.

Et de ce point de vue-là, le caractère offensif est indiqué notamment par le fait que, on le sait bien tous, ce n'est pas la collectivité qui crée des emplois ; ce ne sont pas, et dans les années qui viennent vraisemblablement pas beaucoup, les personnes publiques, les institutions publiques qui vont créer des emplois. Ce sont au contraire ceux qui vont être capables de créer de l'activité privée.

Et il était important de dire que nous, collectivité, nous avons un rôle stratégique pour définir précisément et aider les personnes privées et tous ceux qui, sur notre territoire, participent à inventer, participent à innover et participent finalement à créer de la richesse.

Et c'est bien pour cela, me semble-t-il, que la création d'Amiens Cluster est fondamentalement importante parce qu'on aurait pu rester dans une configuration au fond très classique, et qui à vrai dire aurait été probablement vouée à l'échec, d'une intervention publique sur l'économie. Sauf que nous faisons le pari, qui me semble être le bon, de dire : la collectivité peut être là pour initier, la collectivité peut être là pour définir une stratégie, la collectivité peut être là pour coordonner. Elle peut être là pour aider, mais seule, elle ne pourra rien faire si elle n'agit pas avec les acteurs qui sont sur le territoire.

Et au sein d'Amiens Cluster, qu'y trouve-t-on ? La collectivité naturellement, mais on trouve également la chambre de commerce et d'industrie, c'est-à-dire la représentante institutionnelle des entreprises. Nous trouvons l'hôpital dont on sait bien le poids qu'il a non seulement en termes d'emplois sur notre territoire, mais également en termes de recherche et d'innovation. Et puis nous avons eu également, évidemment, l'UPJV. C'est pourquoi la remarque de Monsieur CARDON sur l'implication complète de l'UPJV dans notre stratégie me paraît étonnante par elle-même. Et puis nous avons bénéficié, au moment de la mise en place d'Amiens Cluster, du soutien de la Caisse des dépôts et consignations.

Mais tout cela, au fond, n'est pas tout parce qu'à côté de ces institutionnels, il y a aussi des acteurs privés importants et des groupes importants qui s'intéressent à cela.

Vous avez évoqué la qualité professionnelle du président d'Amiens Cluster, mais le fait que le groupe qu'il dirige sur notre territoire, ENEDIS, ait signé une convention avec Amiens Cluster, ce n'est pas rien quand même ! Le fait qu'ENGIE ait signé une convention également. Le fait qu'Orange soit participant, soit acteur de ce mouvement pour l'innovation et la création d'emplois sur notre territoire me paraît véritablement être le bon signe.

Alors certes, on peut considérer que tout cela ne va pas assez vite. Mais je le dis encore une fois parce que je le pense très sincèrement : nous avons été particulièrement bien inspirés d'adopter ce Pacte pour l'Emploi et l'Innovation en décembre 2014 et d'initier la démarche, dont l'état d'avancement vous a été présenté ce soir, parce que c'est véritablement à partir de cette démarche que nous pouvons nous montrer offensifs justement dans un contexte qui n'est pas facile, je le reconnais volontiers.

Et là où je peux rejoindre un certain nombre de remarques faites à l'instant par des collègues, c'est qu'effectivement la collectivité peut être, peut-être encore plus qu'elle ne l'est, elle aussi un vecteur d'innovation par le biais des politiques qu'elle met en œuvre.

Mais de ce point de vue-là, je voudrais quand même indiquer qu'après tout Amiens ne va-t-elle pas être la première agglomération d'importance à se doter de lignes de bus complètement électriques ?

Est-ce que ce n'est pas déjà un signe d'innovation ? Je sais bien qu'on est à la métropole, mais la ville d'Amiens, et on sait les liens très étroits qu'il y a entre la métropole et la ville d'Amiens, ne s'est-elle pas montrée particulièrement innovante, et j'espère bien qu'on verra dans quelque temps que cela peut avoir un impact positif sur l'emploi, notamment au travers de la constitution d'un réseau de chaleur qui fonctionnera dans quelques mois avec plus de 60 % d'énergie renouvelable et de récupération ?

Tout ça pour dire qu'il n'y a véritablement aucune raison d'être sur la défensive. Il y a encore moins de raisons d'être catastrophiste comme je l'ai entendu tout à l'heure. Mais qu'il y a au contraire beaucoup de raisons de croire, d'espérer et de faire un pari, qui n'est pas un pari fou, que ce Pacte pour l'Emploi et l'Innovation, dans les années qui viennent, va nous permettre véritablement non seulement de sauver, mais de créer les emplois dont notre territoire a tout particulièrement besoin.

Je vous remercie.

**M. GEST** : Merci. Je donne la parole à Brigitte FOURÉ.

**MME FOURÉ** : Merci Monsieur le Président.

Il m'arrive de porter des lunettes, mais manifestement elles ne sont pas de même nature que celles de Monsieur CARDON parce qu'on ne voit pas du tout le territoire de ma ville de la même façon, lui et moi. Alors je vous laisse juges évidemment de savoir qui a raison ou qui a tort, mais je voudrais juste rétablir quelques petits éléments.

Le premier élément sur lequel je voudrais revenir, c'est qu'il nous a dit que les hypermarchés se sont agrandis. Oui, en effet. Il y a deux jours, nous avons inauguré un supermarché dans le quartier Faubourg de Hem, dont je ne dirai pas la marque pour ne pas faire de pub inconsidérée. Nous avons inauguré ce nouveau supermarché qui est agrandi par rapport au précédent et qui est surtout beaucoup plus beau, beaucoup plus attractif, avec des matériaux de qualité (du bois, de la pierre de Saint-Maximin), avec des parkings qui sont drainés de telle façon que l'on stationne sur un parking engazonné.

Et donc en effet, il y a des transformations dans notre ville et j'ai l'outrecuidance de penser que si des entreprises comme celle dont je parlais il y a une seconde ou d'autres décident de s'agrandir ou de s'implanter, c'est qu'elles, au moins, elles ont confiance dans les atouts de notre territoire. Je ne peux pas imaginer une seule seconde qu'une entreprise, qu'un supermarché vienne s'implanter dans un endroit alors que cet endroit est en déclin comme semble le signaler Monsieur CARDON. Je voulais quand même rétablir cet élément.

Le deuxième élément dont je voulais parler : le centre-ville. Certes, actuellement, avec les travaux, il est un peu plus compliqué d'arriver en centre-ville, peut-être, encore que ce matin même j'ai mis 10 minutes pour venir de chez moi jusqu'au centre-ville. J'habite dans le quartier Marivaux et j'ai respecté les limitations de vitesse. Je devais être à 9 heures du matin ici, au centre-ville, et j'ai mis 10 minutes pour venir de chez moi. Qui peut faire mieux dans une grande ville ? Puisque je vous rappelle quand même que nous sommes dans une grande ville.

Concernant le commerce de centre-ville, je rappellerai juste un chiffre : le taux de vacance, dans les villes de plus de 100 000 habitants comme la nôtre, est en moyenne autour de 11 %. À Amiens, il est à moins de 5 %. Nous nous en réjouissons et nous faisons en sorte que ce taux de vacance reste à ce niveau bas parce qu'il faut absolument que notre centre-ville reste attractif pour les Amiénois, pour les habitants d'Amiens Métropole et bien au-delà évidemment. J'en veux pour preuve le monde qui déferle sur le centre-ville d'Amiens au moment du marché de Noël, ce qui nous réjouit évidemment.

Je voudrais enfin faire une dernière remarque sur les chiffres qu'a annoncés Monsieur CARDON concernant les suppressions de postes. Alors certes, l'État, à l'instant où je vous parle, n'a pas respecté en totalité ses engagements en ce qui concerne les postes puisque, comme vous le savez, il n'y a que deux directions régionales de l'État dont le siège est à Amiens. Toutes les autres ont leur siège à Lille. Et il y aurait beaucoup à dire aussi sur les engagements pris par l'État en ce qui concerne la Commission nationale des titres dont on nous avait promis la création pour d'abord 100 postes, puis ramenés à 50. À l'instant où je vous parle, je crois qu'on est à moins de 10. Donc du côté de l'État, le compte n'y est pas. On est bien d'accord.

En revanche, du côté de la région, je voudrais dire que contrairement à ce qu'a dit Monsieur CARDON... Je cite : il a dit : « *Des dizaines et des centaines d'emplois du conseil régional partis pour Lille et supprimés à Amiens* ». Les chiffres, je les ai : c'est très exactement 21 emplois de moins à Amiens, au conseil régional, au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2015, et c'est très exactement moins 27 emplois à Lille au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2015. Les chiffres sont là, ils sont publics : moins 21 à Amiens et moins 27 à Lille.

Alors certes, on n'est pas dans le rapport 1/3 d'emplois à Amiens, 2/3 d'emplois à Lille, mais cela est lié notamment au fait que nous n'avons plus de direction générale des services de la région à Amiens. Nous allons avoir tout prochainement un directeur général adjoint dont la résidence administrative va être à Amiens. Et je précise que tous les directeurs de service se répartissent entre Lille et Amiens à raison de 1/3 sur Amiens, 2/3 sur Lille, ce qui correspond donc au poids de population, et qu'évidemment les directeurs de service, qu'ils soient stationnés à Amiens ou qu'ils soient stationnés à Lille, sont dans l'autre ville-siège de la région régulièrement, chaque semaine. Je tenais à le préciser parce que les chiffres, ça parle.

**M. GEST :** Merci.

Quelques mots de réponse pour clore sur ce sujet, en précisant à tout le monde qu'aujourd'hui l'ordre du jour n'est pas chargé, mais que ce n'est quand même pas une raison pour devenir très bavard.

Un premier mot d'abord pour répondre à René ANGER. Je partage son intérêt, qui est justifié, pour la chimie du végétal. Il a cité deux organismes, EXTRACTIS et IMPROVE, qui effectivement sont particulièrement dignes d'intérêt. Mais encore une fois, c'est valable pour cela comme c'est valable pour l'ensemble de la réponse qu'on vous fait aujourd'hui sur les problèmes économiques : le Pacte pour l'Emploi et l'Innovation ne correspond pas à l'ensemble des mesures que nous prenons en matière économique. Il a une vocation très claire, que vient d'évoquer Benoît MERCUZOT, et donc il a à avoir des résultats sur des secteurs parfaitement identifiés.

Je pense pour ma part que se disperser davantage n'est pas un gage d'efficacité. Nous devons être lisibles et on ne peut pas être partout. L'agroalimentaire, l'agriculture, c'est très fort dans le département. On a le droit aussi d'imaginer.

Mais ce que j'ai toujours dit aussi, c'est que bien évidemment pendant qu'on fait cela, qu'on essaye d'être très lisibles sur plusieurs politiques, ça ne nous empêche absolument pas d'imaginer et d'accueillir d'autres types d'activités.

S'agissant de la chimie du végétal, nous travaillons avec les services du développement économique dans ce domaine et dans peu de temps, certainement, vous en verrez d'ailleurs une réalisation très concrète. D'ailleurs, se structurer davantage, imaginer d'en faire un cluster, je ne sais pas si c'est la bonne idée. Ce que je sais, c'est que par contre, ça travaille aussi, à travers la présidente d'IMPROVE notamment, pour être peut-être davantage structuré que ça ne l'est aujourd'hui.

Mais de grâce, n'imaginons pas qu'à la taille de l'agglomération nous puissions être présents de manière efficace et lisible dans une multiplicité de domaines !

Deuxième élément de réflexion : Amiens a tout son sens, me dit Monsieur CARDON. Ça, sur ce point-là, il a vu juste. Amiens a tout son sens pour toutes les entreprises qui se sont installées ces derniers temps sur l'agglomération.

Je voudrais juste vous donner quelques chiffres sans vous raser, mais c'est quand même important. Ces chiffres-là, ce sont les chiffres officiels. Ça vient de Pôle emploi. Ce ne sont pas les chiffres d'Amiens Métropole. Ou bien ça vient de l'ADUGA.

Entre 2008 et 2014, l'Amiénois a perdu 4 200 emplois, dont près de 3 000 dans l'industrie, et je ne veux pas revenir sur l'épisode extrêmement douloureux sur le plan social que nous avons connu ou que vous avez directement connu.

En 2017, Pôle emploi a enregistré 6 691 projets d'embauche sur le bassin d'Amiens et une croissance portée en particulier par les services avec 3 emplois salariés sur 4.

Vous ne l'avez pas repris ce soir, sans doute avez-vous corrigé le tir depuis, mais je vous ai entendu sur une radio : France Bleu. On a cité *Le Courrier picard*, il n'y a pas de raison de ne pas citer France Bleu ! Je vous ai entendu ce matin donner des résultats chiffrés incroyables ! C'est exactement l'inverse de la réalité, c'est-à-dire que les demandeurs d'emploi, au 31 décembre 2017, ont évolué à + 0,2 % dans le bassin d'Amiens alors qu'ils ont évolué de 2,5 % dans les Hauts-de-France et vous prétendiez ce matin que ça progressait, mais beaucoup moins que dans le reste de la région.

Et par contre, les évolutions, je vous en donne quelques-unes dans l'Amiénois :

- - 12,5 % de demandeurs d'emploi dans l'artisanat, + 7% en Hauts-de-France ;
- - 3,2 % dans le BTP, - 4,8 % en Hauts-de-France (ça, c'est un exemple favorable) ;
- - 7,3 % dans l'industrie, - 0,4 % en Ile-de-France ;
- - 3,3 % dans la santé, +2,6 % en Hauts-de-France ;
- - 2,6 % dans les activités de support à l'entreprise, + 4,3 % en Hauts-de-France.

Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres de Pôle emploi. Ce ne sont pas les mêmes, alors vous en avez des spéciaux pour Monsieur CARDON !

C'est moi qui ai la parole maintenant, Monsieur CARDON !

6 % de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (- 6,6 %). Vous avez annoncé publiquement ce matin que c'était pire pour les jeunes, et c'est -2,3 % en Hauts-de-France.

Je pourrais décliner encore un certain nombre de chiffres de cette nature.

Ensuite, je parle des emplois qui ont été créés, des choses très mesurables, et je ne vous ferai pas l'offense d'essayer de retrouver des créations importantes d'entreprises dans les années précédentes.

Mais je voudrais simplement vous dire que vous avez critiqué Shopping Promenade. Très bien ! Et vous avez dit que les trois centres commerciaux avaient progressé en nombre d'activités et donc de commerces.

Premièrement, sur Auchan, c'est très discutable.

Deuxièmement, s'agissant de Géant à l'est, c'est vous qui en avez décidé ! C'est vous qui avez décidé l'extension.

Et troisièmement, celle que vous n'arriviez pas à décider – je rappelle une nouvelle fois : 48 réunions de travail pour n'aboutir à rien –, nous avons décidé de la faire.

Le résultat, c'est 351 créations d'emplois à ce jour et 30 à venir en mars, c'est-à-dire le mois prochain : 57 % dans le commerce, 43 % dans la restauration.

40 % des embauches concernent des personnes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. 60 % des recrutements concernent des personnes de moins de 35 ans. Voilà la réalité de cette opération.

On avait l'impression qu'on avait déjà oublié Amazon. Amazon, c'est aujourd'hui quasiment 200 emplois CDI et c'était, de septembre à décembre, les emplois intérimaires, c'est-à-dire qu'à la fin de cette année, nous aurons très certainement encore aux alentours de 1 000 personnes embauchées sur le site d'Amazon avec les intérimaires qui sont ceux en plus qui deviennent titulaires de leur poste au fur et à mesure. Dedans, 60 % de ces personnes étaient éloignées de l'emploi en termes de durée d'inscription de plus d'un an, 70 % étaient sans expérience en logistique préalable. Voilà la réalité.

Orange Bank : 226 emplois au 1<sup>er</sup> février, dont 96 créations.

SPB, qui est un centre d'appel dans le domaine de l'assurance : 120 emplois.

Un nouveau centre logistique dans le domaine des vétérinaires : 50 emplois.

Je ne parle pas de la restauration.

Peut-être que certains commerces s'installent plusieurs fois sur l'agglomération, mais c'est le cas de toutes les agglomérations de France. Il faut sortir, Monsieur CARDON : c'est toujours comme ça ! Certains commerces d'ailleurs préfèrent se faire eux-mêmes de la concurrence. C'est vieux comme le monde.

Tout cela, ça a aussi provoqué des créations d'emplois.

Et j'ajoute les créations d'emplois pour lesquelles nous ne sommes pour rien : les 100 en plus chez Procter & Gamble, les 50 en plus chez Valeo, une centaine en plus chez Coriolis et puis les 290 emplois sauvés chez Whirlpool et puis la reprise de Cyclam aussi. Vous dites qu'il faut sauver les emplois. Oui, on le fait.

Voilà la réalité de ce que nous constatons en matière d'emploi.

Je pourrais ajouter la politique de construction soutenue que nous avons : 1 000 logements agréés en 2016, près de 700 en 2017. Un logement, c'est 1,5 emploi créé ou maintenu.

Le BHNS (source : Fédération des travaux publics) : 500 à 700 emplois.

Voilà la réalité.

Il fut un temps où on essayait de désespérer Billancourt. On peut désespérer Amiens et son agglomération. Ça n'a pas grand intérêt. La réalité est tellement éloignée de ce que vous avez décrit que très franchement je préfère discuter sérieusement des choses, examiner éventuellement des propositions, plutôt que de disserter sur des chiffres qui ne sont pas vrais et qui en plus méconnaissent une réalité qui fait qu'aujourd'hui nous avons effectivement beaucoup d'entreprises qui s'intéressent à notre secteur. Je l'ai dit : je n'en dirai pas plus là-dessus ce soir encore, mais nous sommes en discussion avec beaucoup de projets actuellement.

Donc vous n'avez qu'une chose à faire, Monsieur CARDON : c'est faire comme nous, croire qu'on va gagner ces différentes compétitions qu'on est en train de mener avec d'autres villes, parce que c'est ça la réalité. On est en compétition, à chaque fois, sur chaque projet, avec d'autres villes.

Enfin l'université. L'université, c'est vrai que quand on est arrivés, en 2014, on a confirmé l'accord qui existait antérieurement – ça, c'est juste – entre la région, l'ESIEE, Amiens Métropole et la CCI. C'était plus qu'urgent. Parce qu'à l'époque, c'était quoi la menace ? C'était la fermeture de l'ESIEE. Nous avions à l'époque 350 étudiants inscrits. Aujourd'hui, il y en a plus de 500. Ce n'est pas la panacée, mais le résultat, il est là. Et les 750 000 € effectivement que nous mettons dans cette école, qui fournit du travail à tous ceux qui sont inscrits dedans – ils en trouvent généralement avant même leur sortie de l'école – nous sommes fiers de le faire et de le compenser.

Ça ne veut pas dire qu'on ne regarde pas les choses évoluer. Ça ne veut pas dire qu'on ne cherche pas d'autres partenariats. Mais pardonnez-moi : moi, je monte les marches une par une.

Actuellement, ma préoccupation première, c'est de clore le dossier de la Citadelle avec l'université, voyez-vous. On en reparlera quand vous voudrez. Et donc moi, ce que je veux, c'est clore ce dossier. Puis une fois qu'on aura clos ça, et j'espère que ça va être maintenant imminent, effectivement on va s'occuper d'autres dossiers en relation, comme nous le sommes en permanence, avec l'université de Picardie Jules Verne. Voilà les choses.

Un dernier mot enfin : on a dit qu'il ne fallait pas parler, qu'il ne fallait pas faire de communication. Oui, si, il faut faire de la communication et on va faire une campagne de communication en 2018 ! D'abord parce qu'il n'y en a pas eu depuis... On ne s'en souvient même plus. D'abord, il fallait effectivement définir une ligne de marketing territorial. C'est ce sur quoi nous avons travaillé. François-Xavier LEVEL y faisait référence tout à l'heure. Nous sommes prêts maintenant à lancer une grande campagne de communication parce que d'abord nous avons les outils, par exemple ceux qui ont été évoqués tout à l'heure, l'ensemble du dispositif qui a été monté autour d'Amiens Cluster. Donc, nous avons la capacité d'avoir une offre, et quand on a une offre, ensuite on communique pour que l'offre trouve évidemment des preneurs. Voilà la démarche.

Alors effectivement, je suis peut-être d'accord avec vous et Benoît MERCUZOT l'a dit aussi : on aimerait tous que ça aille encore plus vite. Tous ! Mais comme on a la chance en ce moment, pendant qu'on met en place une politique de lisibilité de notre collectivité, d'avoir des tas d'entreprises qui s'intéressent à notre territoire... Le choc, ça a été l'arrivée d'Amazon. Il faut le dire. On a le temps, de ce fait, de bien mettre en place les structures qui sont nécessaires pour progresser.

Voilà ce que je voulais préciser parce que quand on donne des chiffres, il faut quand même être prudent sur ce qu'on dit. Et puis je ne vois pas l'intérêt, quelle que soit son étiquette politique, à vouloir tout dénigrer de manière excessive. Ça ne fait avancer personne. Ça ne solutionne certainement pas les difficultés qu'ont encore certains de nos concitoyens pour rentrer et trouver un emploi dans une entreprise.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Je voulais remercier François-Xavier LEVEL de son travail mais aussi de sa présentation, et je vais donc pouvoir rouvrir la séance pour aborder le point 5 de l'ordre du jour.

*(La séance est reprise à 19 heures 51)*

**DONT ACTE**

## **5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017. APPROBATION.**

**M. GEST** : C'est le procès-verbal de la séance du 21 décembre qui a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Non. Je considère qu'il est adopté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.**

**M. GEST** : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 13 octobre 2017 et le 30 janvier 2018 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ? Oui, Madame.

**MME LION-LEC** : Merci Monsieur le Président.

Toujours sur l'emploi, il y a une décision qui concerne l'externalisation des missions du Programme local pour l'insertion et l'emploi (le PLIE) au profit de la Mission locale.

On peut imaginer qu'il y a une volonté de sécuriser financièrement la Mission locale qui a perdu beaucoup de finances, de subventions, du fait du désengagement de la région. Mais est-ce que vous pourriez nous apporter des précisions sur cette décision ?

Par ailleurs, si la plupart des agents ont été reclassés, il semblerait qu'un agent titulaire n'ait pas encore retrouvé de poste. Alors est-ce exact ?

Merci Monsieur le Président.

**M. GEST** : Sur ce dernier point, Sonia HAMADI, qui est dans la salle, a peut-être des informations à donner.

**MME HAMADI** : Il est vrai que depuis un an, en lien avec la Mission locale et le PLIE, nous sommes en train de réfléchir à un pilotage des outils sur notre territoire et donc à un pilotage du PLIE par la MLIFE. Mais le pilotage politique reste entre les mains d'Amiens Métropole.

Effectivement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, c'est le cas. L'ensemble des agents qui ont souhaité être transférés au niveau de la MLIFE le sont, et c'est le cas pour tout le monde, sauf effectivement pour une seule personne qui a souhaité une mobilité en interne au niveau d'Amiens Métropole. Mais le choix qu'elle a fait n'a pas été réalisé à ce jour. Elle est donc revenue, en quelque sorte, au niveau du PLIE et nous travaillons, si elle le souhaite, soit à ce qu'elle réintègre le PLIE, soit à ce qu'elle fasse l'objet d'une autre mobilité au sein d'Amiens Métropole.

J'ai entendu également que la MLIFE connaissait des baisses de subventions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque, comme j'ai eu l'occasion de le dire le mois dernier, nous sommes en train de travailler avec la région sur un nouveau cadre d'intervention de la mission locale. Là, la région

nous a proposé une convention-cadre qui n'est pas finalisée à ce jour, puisqu'il y a des points sur lesquels nous souhaitons avoir plus d'éléments.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que le président de la région est allé dans notre sens, puisqu'il a accepté d'apporter quelques modifications aux objectifs qui avaient été définis en juin 2017 et c'est plutôt en bonne évolution.

Nous sommes sur le point de signer la convention-cadre. Sur les 42 missions locales au niveau de la région des Hauts-de-France, les 3/4 des missions locales ont signé cette convention-cadre. Pour la MLIFE du Grand Amiénois, il y a, comme je le disais à l'instant, quelques points qui restent en suspens, sur lesquels je souhaiterais qu'on travaille avec les services de la région. Ça pourrait être le cas la semaine prochaine.

Toujours est-il qu'aujourd'hui la région doit organiser une conférence des financeurs qui nous permettra d'avoir une meilleure lisibilité sur la manière dont la région souhaite conduire sa politique en direction des jeunes et qui permettra aussi d'intégrer dans la réflexion la baisse de subventions annoncée par l'État en ce qui concerne la Maison de l'emploi.

Voilà ce que je peux vous dire à ce jour.

Je reviens à l'idée qui a été énoncée précédemment : on est bien sur un pilotage intégré des outils qui sont mis à disposition sur notre territoire. Il est important que le PLIE évolue parce que le contexte évolue et que si on laisse le PLIE dans l'état où il est aujourd'hui, il ne survivra pas aux contraintes financières qui sont annoncées du côté du département en ce qui concerne la gestion du FSE. Donc, il faut qu'on prenne en compte l'ensemble de ces éléments pour définir une stratégie qui soit conforme à l'ensemble des problématiques que rencontrent les jeunes et les adultes qui sont en recherche d'emploi.

Voilà ce que je veux vous dire à ce jour, Monsieur le Président.

Si je n'ai pas été claire, je veux bien revenir sur certains aspects de mon intervention. Mais j'ai annoncé en commission politique de la ville que nous étions en train de préparer le comité de pilotage du PLIE avec l'ensemble des partenaires institutionnels et que si les membres de cette commission le souhaitent, nous pouvions présenter ce bilan d'activité 2017 et remettre en perspective le développement du PLIE à l'échelle d'Amiens Métropole. Et pourquoi pas, dans la mesure où il y a la création des nouveaux EPCI qui sont rentrés en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 envisager une extension du PLIE à l'échelle du Grand Amiénois, ce qui pourrait conforter aussi le PLIE dans ses nouvelles missions ?

**M. GEST :** Merci. Je pense que la réponse est complète et claire, que tout le monde l'a bien perçue.

Y a-t-il d'autres observations sur ce point n° 6 ? Je n'en vois pas.

Je le mets aux voix. C'est vrai ! Je ne me ferai jamais au fait qu'on ne vote pas là-dessus. On en prend acte.

**DONT ACTE**

**7 - ÉVOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS EN POLE METROPOLITAIN (SMPGA). APPROBATION DU PROJET DE STATUTS.**

M. GEST : J'ai omis de vous dire en début de séance que je retirais le point 7 de l'ordre du jour parce qu'on a un petit ajustement de dernière minute à prévoir, donc ce sera traité le mois prochain.

**DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

**8 - ASSOCIATION SEINE-NORD EUROPE. ADHESION.**

M. GEST : L'association Seine-Nord Europe accompagne au mieux la réalisation du canal Seine-Nord Europe. Sa création remonte à 1995.

Elle est actuellement présidée par le maire de Compiègne, Philippe MARINI, et a lancé deux dispositifs d'accompagnement :

- Un club des villes et EPCI qui aide les collectivités territoriales dans leur appropriation du projet et constitue un centre de ressources sur le transport fluvial,
- Un groupe interparlementaire afin de constituer une force d'appui et de vigilance quant au bon avancement du chantier.

Notre adhésion à cette association nous permettrait de participer aux opérations de communication et de lobbying visant à promouvoir la réalisation du canal.

Aux côtés de la région Hauts-de-France et du département de la Somme notamment, nous souhaitons la concrétisation de ce projet dont l'impact serait important pour le Pays du Grand Amiénois.

Je vous précise à cette occasion qu'Amiens a déposé sa candidature pour accueillir le siège de la société du projet du canal Seine-Nord. Je suis allé à Lille récemment, il y a 15 jours, 3 semaines, défendre notre candidature.

Nous avons un excellent dossier technique et j'avoue que je comprendrais difficilement que nous ne soyons pas choisis, étant donné que nous sommes à Amiens, avec l'ensemble du pôle administratif que l'on peut trouver, à équidistance de tous les lieux sur l'ensemble du tracé du canal et nous avons, je le répète, un excellent dossier.

Je vous propose donc d'approuver l'adhésion à l'association Seine-Nord Europe ainsi que le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 €.

Je mets aux voix.

**ADOPTE**

Observations :

M. HUTIN et Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN) ont voté contre.

M. RENAUX s'est abstenu.

**9 - COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET PAPIERS. SOCIETES CITEO ET ADELPHE. CONTRAT POUR L'ACTION ET LES PERFORMANCES 2018-2022.**

M. DESSEAUX : Dans le cadre de la collecte sélective pour le recyclage du papier et des emballages (acier, aluminium, carton, plastique et verre), les contrats passés avec les sociétés agréées par l'État, ECOFOLIO et ECO-EMBALLAGES/ADELPHE, sont arrivés à leur terme au 31 décembre 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat pour l'action et la performance prendrait le relais avec les organismes CITEO et ADELPHE.

Je vous propose donc d'approuver les nouveaux contrats relatifs à cette action et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. GEST : Je passe la parole à Brigitte FOURÉ.

J'ai vu une main se lever.

MME BERGER : Merci Monsieur le Président.

En fait, c'est une question de fonctionnement que je vous pose. Donc, ce n'est ni sur la question d'avant, ni sur la délibération d'avant, ni sur celle d'après.

Nous nommons en début de séance deux secrétaires, dont un adjoint et un titulaire. Or il s'avère qu'un des secrétaires part régulièrement très tôt dans les séances.

Est-ce que ces deux secrétaires sont justement nommés au nombre de deux quand l'un s'absente ? Ou s'il est absolument nécessaire d'avoir deux secrétaires, qu'en est-il lorsque l'un des deux part très rapidement ?

M. GEST : Je pense qu'il y a un titulaire et un suppléant. En l'occurrence, j'ai bien noté que certains partaient avant la fin de la séance, mais le titulaire n'est pas en cause. Il y a un titulaire, il y a un suppléant.

Je redonne la parole à Brigitte FOURÉ.

**10 - FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP). CONVENTION 2015-2018. AVENANT N° 1 DE PROLONGATION.**

MME FOURE : Merci.

Il s'agit d'un avenant à la convention 2015-2018 pour le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, appelé FIPHFP en abrégé.

Le FIPHFP s'est engagé aux côtés d'Amiens Métropole à hauteur de 1 097 299 € versés sur 3 ans afin que la collectivité puisse déployer le plan d'actions lié à sa politique handicap.

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de la convention. Celle-ci est allongée d'un an et sera donc valable jusqu'au 2 novembre 2019.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant et d'autoriser le Monsieur le Président à le signer.

Mais si vous le permettez, Monsieur le Président, il conviendrait de passer la parole à Jean-François CLAISSE pour qu'il expose les grandes lignes de cette convention.

**M. GEST** : Bien entendu ! Jean-François CLAISSE a la parole.

**M. CLAISSE** : Merci Monsieur le Président.

Effectivement j'ai même un PowerPoint pour vous présenter le bilan de la convention avec le FIPHFP.

Il faut savoir que ce bilan est un peu... comment dirais-je... à chaque fois j'ai un problème. Ce n'est pas grave.

On a des problèmes avec le FIPHFP. Le FIPHFP nous aide. Vous savez qu'il est là pour récolter les sommes des employeurs publics qui n'atteignent pas le taux de 6 % de travailleurs handicapés et d'autre part, il reverse ces sommes en aidant les employeurs sociaux qui eux cherchent bien entendu à atteindre ce pourcentage et même à le dépasser, ce qui est le cas d'ailleurs d'Amiens actuellement.

L'autre atout que nous avons pour réussir cette convention, c'est que nous avons un pôle santé au travail qui est composé d'une équipe pluridisciplinaire, sous la direction de Madame LEPILLIEZ, et qui fait vraiment un travail absolument gigantesque à ce niveau-là avec notamment une référente handicap dédiée.

Et c'est pour ça que grâce à cette convention, nous avons pu faire un travail relativement important puisqu'actuellement le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 7,42 % alors que normalement il est considéré comme étant à 6 %. Il faut savoir que 7,42 %, c'est un des taux les plus importants qui existe parmi les employeurs publics de France, même si c'est encore améliorable dans la mesure où on sait très bien qu'il existe beaucoup plus de travailleurs handicapés que ceux qui sont déclarés, car l'évolution mentale étant ce qu'elle est, il y a beaucoup de travailleurs handicapés qui refusaient de se faire considérer comme handicapés, pensant que ça allait les gêner dans la recherche d'un emploi, ce qui était d'ailleurs effectivement le cas auparavant. Je peux même en parler personnellement. Enfin bon, les choses évoluent et tant mieux !

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'il y a actuellement, dans Amiens Métropole, 290 agents qui sont considérés comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dont 153 agents reconnus travailleurs handicapés, 112 agents qui ont été reclassés et 25 fonctionnaires qui sont, eux, titulaires des allocations temporaires d'invalidité.

La convention repose sur trois axes.

Le premier, c'est de participer à l'intégration dans l'emploi et la qualification des personnes en situation de handicap, et c'est pour ça que le pôle santé emploi est très important avec la référente, car ils font un travail transversal tant au niveau des services de la métropole mais également à l'extérieur parce que maintenant le Pôle emploi a une ambition de fédération. Effectivement, ça fait partie de la convention avec le FIPHFP, c'est-à-dire que nous avons un rôle fédérateur à jouer à l'extérieur et c'est aussi pour permettre de recruter des emplois.

Le deuxième axe, c'est mobiliser l'ensemble des leviers disponibles. Vous savez qu'il y a une équipe pluridisciplinaire. Il y a aussi Cap Emploi qui nous aide énormément dans ce travail.

Et enfin le troisième axe, celui où justement nous allons être fédérateurs et promoteurs, c'est celui de la conduction et de la promotion de la politique du handicap pour faire comprendre qu'effectivement on peut être handicapé et travailler. On va changer les mentalités notamment des personnes handicapées qui ont tendance un petit peu à se renfermer les unes sur les autres, mais aussi des employeurs qui ont tendance à ne pas prendre les personnes handicapées sous prétexte qu'elles seraient moins performantes. Vaste débat ! Mais enfin on va y arriver. Je peux vous dire qu'on s'y emploie énormément.

Sur les deux premières années, je vous passe les détails, on a recruté et on a fait accéder à la qualification 23 recrutements sur les deux ans, alors qu'il y en avait 32 qui étaient prévus sur trois ans. Donc il n'est pas impossible d'y arriver et je vous engage, dans toutes les communes, à faire travailler les personnes handicapées qui pourraient habiter dans votre commune. Et CAP emploi est tout à fait à votre disposition justement pour ce genre de chose, avec l'équipe pluridisciplinaire, pour maintenir dans l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

En fait, grâce à ça, sur les trois ans effectués, il y a déjà eu 257 aides techniques, humaines ou actions spécifiques qui concernaient 200 agents, tout ça grâce au budget alloué par le FIPHFP qui nous a alloué, sur une période de trois ans, la somme de 1 300 000 €. Pour pouvoir bénéficier de cette somme, nous avons demandé à prolonger d'un an la convention, ce qui nous permettra à terme que les résultats que nous voulons obtenir soient obtenus.

Qu'allons-nous faire dans la dernière année essentiellement ? On va faire des initiatives sur le handicap psychique. Effectivement, il y a beaucoup de personnes handicapées psychiques qui posent un problème d'emploi. Donc, il y aura un accompagnement, des mises en place de dispositifs d'évaluation des capacités, enfin bref tout ce qui concerne le handicap psychique qui est sûrement le handicap le plus compliqué à régler parce que pour le handicap physique, il y a toujours une adaptation des postes qui est toujours facile. Le handicap psychique, c'est quand même plus compliqué et ça prend plus de temps.

Et la deuxième action que nous allons faire, c'est ce que je vous expliquais au départ, c'est que nous avons une position d'employeur public responsable, mais également on sera un partenaire fédérateur sur tout le territoire, tel que toute personne qui voudra éventuellement avoir des conseils ou des aides pourra faire appel à nos services.

Vous voyez que les quatre années seront bien employées.

Ce que nous espérons, c'est qu'on puisse continuer après à avoir une autre convention, sachant que malheureusement les contraintes budgétaires nationales étant ce qu'elles sont, en plusieurs

années, le budget du FIPHFP a été amputé de 41 %. Donc, il va falloir faire plus avec moins. C'est ce qu'on a l'habitude de faire. On est très forts là-dessus.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame.

**MME LION-LEC** : Merci Monsieur le Président.

Jean-François CLAISSE vient de dire qu'il y aura des problèmes de financement du FIPHFP. C'était une bonne convention avec des moyens importants qui étaient alloués.

Là, on sait qu'il y a de plus en plus d'employeurs publics qui respectent l'obligation de 6 % des travailleurs en situation de handicap.

Comme vous l'avez dit, les moyens du FIPHFP vont considérablement diminuer.

Est-ce que vous commencez à anticiper cette période de perte financière après novembre 2019 ? Parce que si je comprends bien, là il y a un an supplémentaire de vaches grasses, si je puis dire. Mais après, c'est difficile parce que je crois que le droit commun, le FIPHFP actuellement donne 33 000 € par an aux collectivités ou aux employeurs publics qui s'engagent dans le processus.

Les besoins, vous les connaissez. Je ne vais pas vous rappeler le taux de chômage des personnes en situation de handicap qui est le double de celui des personnes valides.

Comment commencez-vous à penser à tout cela ? Gouverner, c'est prévoir. Comment répondre aux besoins importants des populations victimes de handicap dans les meilleures conditions ?

**M. CLAISSE** : C'est très simple. En fait, on va faire un petit peu comme l'un de vos maîtres à penser : on a une boîte à outils. Non, c'est pour rire ! Mais on a bien entendu anticipé le problème.

Le problème, c'est que maintenant on arrive à beaucoup mieux connaître les problèmes. Ça pose moins de problèmes en fait dans la mesure où nous sommes plus au courant des personnes handicapées. En plus, heureusement, la médecine évolue !

Premièrement, les personnes handicapées sont quand même beaucoup mieux préparées maintenant à revenir dans le monde du travail. Deuxièmement, les mentalités changent. Ce qui fait que les difficultés qui existaient auparavant seront de moins en moins difficiles. Ça, moi, j'en suis persuadé parce que je l'ai expérimenté moi-même. Je pense que l'expérience personnelle compte beaucoup là-dedans.

C'est pour ça qu'on y réfléchit tout le temps avec le service de Madame LEPILLIEZ, et on sait très bien que maintenant on a beaucoup moins de difficultés à faire entrer les personnes handicapées dans les services.

En plus, vous savez très bien qu'il y a quand même une grande évolution des méthodes de travail : les personnes handicapées sont beaucoup moins pénalisées que d'autres, ce qui fait qu'on aura peut-être moins besoin d'argent pour faire en sorte que les gens soient intégrés.

Et puis en plus, moi, je suis très optimiste, comme le reste de mes collègues : le monde va évoluer. Nous avons eu une période de récession et j'espère que nous allons être dans une période de

reconquête et de budgets beaucoup plus conséquents. Je ne me fais pas de mauvais sang sur ce problème-là. En plus, maintenant, les gens savent se prendre en main beaucoup plus qu'avant.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Pour compléter la réponse à Madame LION-LEC : bien évidemment, on va aviser de ce que l'on devra faire lorsque le FIPHP saura exactement quelle est sa stratégie pour l'avenir avec les moyens qui lui seront donnés.

Oui ?

**M. DUPILLE** : Juste une petite observation, Monsieur le Président.

Le bilan que nous a fourni Monsieur CLAISSE était très intéressant. Je suppose que vous allez nous le fournir. Mais ce qui serait intéressant, c'est qu'on l'ait avant la séance, quelques jours avant, comme tout ce que vous proposez en cours de séance. On a du mal à réagir parce qu'on n'a pas le temps d'enregistrer tout ce qui se dit et tout ce qui se passe. Donc, ce serait intéressant qu'on l'ait quelques jours avant.

**M. GEST** : Madame FOURÉ.

**MME FOURE** : Deux éléments de réponse.

Le premier, c'est que le document vous a déjà été envoyé. Il vient de vous être envoyé. Je viens de vérifier.

Deuxième élément : vous fournir à l'avance le document, ça n'est pas nécessairement utile, puisque vous avez à l'ordre du jour un certain nombre de délibérations avec tous les documents afférents qui vous sont communiqués bien entendu en temps et en heure. Et là, c'est à l'occasion d'un avenant que, sans attendre la fin de la convention, nous avons jugé utile de faire un point d'étape sur le sujet. On pensait bien que ça ne créerait pas de débat à cette occasion. Si on peut, on vous enverra le document à l'avance, mais ce n'est pas obligatoire dans ce cadre-là.

**M. GEST** : Je mets aux voix le rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - PLIE D'AMIENS METROPOLE. CONSEIL DEPARTEMENTAL. ACCOMPAGNEMENT DE 200 ALLOCATAIRES RSA. ANNEE 2017. CONVENTION.**

**MME HAMADI** : Monsieur le Président, il n'y a pas d'enjeu particulier sur ce dossier, puisqu'il s'agit de la reconduction d'une convention avec le conseil départemental qui prévoit l'intégration de 200 bénéficiaires du RSA dans un parcours du PLIE.

Cette convention permet le financement à hauteur de 90 000 €. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - PROJET INTERREG V. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE AU PROJET PONTOON (OPPORTUNITES DE PARTENARIAT UTILISANT LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR L'INCLUSION SOCIALE).**

**MME HAMADI :** En 2015, le service emploi insertion, en collaboration avec la mission des Affaires européennes et internationales, a répondu à un appel à projets lancé dans le cadre du dispositif européen INTERREG V, dispositif transfrontalier de coopération France-Angleterre.

Amiens Métropole a été retenue en juin 2017.

Le projet PONTOon correspond à l'axe stratégique 1 qui est de soutenir l'innovation en réponse aux défis économiques et sociétaux.

Dans le cadre de l'objectif opérationnel d'inclusion sociale, Amiens Métropole a été retenue pour participer à la conception d'outils informatiques susceptibles de répondre aux difficultés des femmes en situation de précarité et en recherche d'emploi en ce qui concerne notamment l'adaptation des outils numériques comme des supports à la recherche d'emploi.

Il s'agit donc de contribuer, en partenariat avec les villes de Caen, Beauvais, Lens, Roubaix et Lens d'une part, et avec l'université de Portsmouth d'autre part, à l'élaboration et à la conception d'outils numériques adaptés aux situations de femmes éloignées du marché du travail, des femmes d'ailleurs qui sont souvent confrontées à la monoparentalité ou à des problèmes de santé physique et psychologique et pour lesquelles les outils numériques ne sont pas adaptés au profil de ces personnes.

L'objectif de cette action est de proposer aux femmes des outils plus attrayants et plus efficaces que les méthodes classiques dans l'optique de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité et donc de faciliter leur inclusion économique.

Ce projet, qui court sur la période 2017/2020, soit trois ans et demi, concernera au total 60 femmes, soit un groupe de 20 femmes par an.

Le budget total de l'opération s'élève à 350 550 €, dont 69 % seront financés par les fonds européens.

Il vous est demandé d'approuver ce projet et d'autoriser le président à signer tout acte ou document se rapportant à cette présente délibération.

**M. GEST :** Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - BOVES. MAISON DU CIL. ACQUISITION DE DEUX LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE DE GENTELLES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. DELARUE :** La Maison du Cil sollicite, comme elle le fait parfois, une garantie de notre collectivité dans le cadre du remboursement d'un prêt conséquent d'un montant maximum global de 270 158 €

pour financer l'acquisition en VEFA de 2 logements PLS auprès du promoteur qui s'appelle NOVALYS. C'est situé rue de Gentelles à Boves.

Il vous est donc proposé de répondre favorablement à cette sollicitation, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le président à bien vouloir la signer.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**14 - REALISATION D'AMENAGEMENTS EN FAVEUR DES BUS DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE LA DESSERTE DU CHU PAR LES BUS AMETIS. CONVENTION ENTRE AMIENS METROPOLE ET LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS-PICARDIE. AVENANT N° 1.**

**M. RENAUX** : Dans le cadre de l'amélioration de la desserte du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie par les bus du réseau Ametis, des travaux ont été réalisés dans l'enceinte même de l'établissement hospitalier.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui, par avenant, de préciser les modalités de circulation du Bus à Haut Niveau de Service sur le site du Centre Hospitalier et d'intégrer le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie dans le plan de salage/déneigement d'Amiens Métropole.

Je vous propose de bien vouloir approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent avenant n° 1 à la convention et toutes pièces relatives à cette opération.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15 - CAMON. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHEVALIER LABARRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. RENAUX** : Je vous propose d'approuver les partis d'aménagements de la rue du Chevalier Labarre à Camon qui s'élèvent environ à 150 000 € TTC.

Il convient également d'approuver la convention avec la Commune de Camon portant le fonds de concours de 30 % à 37 500 € et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16 - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ÉCONOMIQUES (CIAPE) LIES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) : INDEMNISATION DES ENTREPRISES EN REPARATION DES PREJUDICES SUBIS.**

**MME MAKDASSI-FARKOUH :** Monsieur le Président, chers collègues, la réalisation des travaux d'aménagement du BHNS est en cours.

Afin de minimiser l'impact économique sur les entreprises riveraines, un soutien à ces entreprises fragilisées sera apporté, et ceci après l'estimation des préjudices subis par une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques, dite CIAPE.

À noter que les commerçants concernés sont présents lors de ces commissions.

L'estimation est basée sur les activités des trois dernières années. Une baisse de plus de 10 % de l'activité justifiera l'indemnisation.

La CIAPE a donné un avis favorable le 18/12/2017 concernant trois dossiers pour lesquels je vous demande de permettre au président de procéder à l'indemnisation :

- Première entreprise : SARL DUVAL FLEURS, représentée par Frédéric DUVAL avec une proposition de compensation de 13 000 € acceptée par le concerné ;
- Deuxième : Madame Alexandra HIRONNDAR, proposition de compensation de 6 700 € acceptée par la concernée ;
- Et la troisième : SARL PRESSING Eco 80, représentée par Madame Marie-France JOYE, proposition de compensation de 5 200 € également acceptée par la concernée.

Si Monsieur le Président m'y autorise, je fais un focus concernant les indemnisations. Il rectifiera ou complétera s'il le juge nécessaire.

Ce dossier a été présenté à la commission économie et développement. Lors de la présentation, Monsieur ANGER a exprimé d'une manière élégante et civique son inquiétude quant à la capacité de certains commerçants de profiter de cette offre.

Par la suite, à l'occasion d'un vœu, le ton était beaucoup plus tonique et alarmant, allant jusqu'à évoquer Verdun !

Fort heureusement, le temps de jadis est révolu ! Je vous assure : il n'y a ni Verdun ni Waterloo !

La discussion étant enclenchée, Madame le Maire s'est exprimée en précisant que chaque acquis a un prix. L'important est de payer le prix juste.

En effet, les travaux sont indispensables. Certains inconvénients sont inévitables. Il faut les rendre tolérables et trouver le juste équilibre.

Monsieur le Président a souligné une prise en charge quasi personnalisée pour chaque commerçant ou entrepreneur. Ceci signifie qu'il n'y aura pas de commerçants qui passeront au travers des mailles du filet.

Monsieur RIFFLART a déroulé d'une façon précise et tonique la liste des mesures et des actions prises à cet effet.

Monsieur PIGOUT a décrit la situation sur le terrain.

Chers collègues, la CIAPE n'est qu'un élément d'un dispositif plus global qui rend compte de la situation financière de l'entreprise. Ceci repose sur l'écoute et l'information en amont des travaux, des réunions pour répondre aux questions et pour régler quelques problèmes au préalable. Le chef de chantier est également impliqué.

Les chargés de mission sont déjà en capacité de répondre et d'accompagner les chefs d'entreprise ; accompagnement et conseils avec aide et conseils confidentiels ; mise en place d'un réseau qui permet un traitement plus rapide et le repérage des difficultés ; réunions en amont avec le RSI et l'URSSAF. L'agglomération travaille avec les associations de commerçants.

Par ailleurs, le dossier FISAC proposé par l'État intègre une aide à la modernisation qui permettra aux commerçants de se mettre au diapason de la rénovation de l'espace urbain.

Nos partenaires (CCI et chambre des métiers) s'intègrent parfaitement dans ce dispositif, ce qui permet à tous les professionnels, en toute confidentialité, de poser des questions et d'avoir des réponses.

Juste quelques chiffres :

- 3 commissions se sont tenues depuis l'installation de la CIAPE ;
- 9 dossiers étudiés dont 7 acceptés (report pour informations complémentaires) ;
- 79 000 € d'indemnisations accordées ;
- 7 contrôles d'entreprise nécessitant une prise en charge plus globale pour des causes par ailleurs antérieures au projet BHNS.

Maintenant, avec l'ensemble de ces éléments, j'espère avoir reflété fidèlement notre profond désir d'être équitables et de montrer que nos mesures sont à la hauteur de nos désirs.

Pardonnez-moi d'être longue. Merci.

**M. GEST** : Merci ma chère collègue.

Votre exposé complet et fidèle à la réalité va, j'en suis sûr, nous faire gagner du temps sur l'examen du vœu qui existe en dernier point.

Pour l'heure, il s'agit de se déterminer par rapport aux aides que nous avons décidé de vous présenter aujourd'hui.

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISE GRACIEUSE. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES OFFICE DU TOURISME, ÉCOPOLIS, AÉRODROME DE GLISY ET ORDURES MÉNAGÈRES.**

**M. MERCUZOT** : Il est proposé d'approuver les admissions en non-valeur sur le budget principal et les budgets annexes office du tourisme, Écopolis, aéroport de Glisy et ordures ménagères des années 2007 à 2016 pour un montant total de 89 235,69 €.

Il convient également d'approuver une remise gracieuse de 856 € pour un indu de paye constaté suite à une mise en retraite pour invalidité.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**18 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2018.**

**M. MERCUZOT** : Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres.

Amiens Métropole, je vous le rappelle, a adhéré à cet établissement de crédit par délibération du 28 novembre 2013.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la délibération qui, pour l'année 2018, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites afin de sécuriser une source de financement pérenne.

Cette délibération stipule également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que la métropole est autorisée à souscrire.

Ainsi, il sera possible pour la métropole de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19 - CONTROLE DES COMPTES DE LA DSP DE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS PAR METHANISATION. EXERCICES 2006/07 A 2012/13.**

**M. MERCUZOT** : Il s'agit du contrôle des comptes pour les exercices 2006/2007 à 2012/2013.

Je vous invite en effet à prendre acte des rapports de contrôle et du procès-verbal de la commission de contrôle des comptes de la concession de service public de traitement des résidus

urbains par méthanisation confiée, je vous le rappelle, à la société IDEX ENVIRONNEMENT, et cela pour les exercices 2006/2007 à 2012/2013.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD** : Merci Monsieur le Président.

Non, une simple observation parce que je me rappelle que pour une réalisation qui a suscité à sa création des polémiques excessives et injustifiées, il me semble que le rapport d'analyse souligne que ce qui a été la première usine de méthanisation de déchets de France, en 1988 – ça fera 30 ans cette année –, passe bien l'épreuve du temps et que bien entretenue, elle reste performante, à la fois au plan technique et qui plus est au plan économique, ce qui a permis de contribuer à stabiliser, puis à baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Sans compter que le process est vertueux au plan de sa contribution au développement durable. L'usine d'Amiens, c'est dit dans le rapport, reste la plus productive pour la valorisation énergétique des déchets bruts.

On parlait tout à l'heure de capacité d'innovation de la collectivité. Donc on peut remercier, là, ses initiateurs, l'entreprise qui la fait fonctionner, les élus qui, au fil des mandats, n'ont pas renoncé parce qu'ils ont compris qu'on a là une pépite et je pense qu'on pourrait signer volontiers pour un nouveau bail de 30 ans.

**M. GEST** : Monsieur LESSARD, vous êtes exceptionnel ! Vraiment on prend beaucoup de plaisir à vous entendre et je suis sûr que de là où il est aujourd'hui, Monsieur COSSERAT vous a entendu !

Je voudrais mettre aux voix simplement. Ah oui c'est vrai ! En plus, on prend acte simplement.

**DONT ACTE**

**20 - CREDITS FEDER ET FSE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE 2014-2020. DISPOSITIF INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE PRESELECTION LOCAL. APPROBATION.**

**M. MERCUZOT** : Il s'agit de la modification du règlement intérieur du comité de pré-sélection local du dispositif ITI. Je vais vous expliquer.

À l'issue d'un appel à projets lancé par le conseil régional fin 2014, la collectivité a été retenue afin de mobiliser une enveloppe ITI, c'est-à-dire Investissement Territorial Intégré, d'un montant non négligeable de 9,2 millions € pour la réalisation de projets sur notre territoire répondant à deux priorités : « Ville renouvelée et solidaire /cohésion sociale » et « Quartier de gare / mobilité ».

Conformément aux modalités de sollicitation des crédits européens, les demandes de subvention doivent, avant transmission au conseil régional pour décision, être préalablement examinées par le comité de pré-sélection local d'Amiens Métropole, qui est composé de 10 élus et également de représentants de la société civile, et notamment les représentants titulaires de chaque collège « associations / acteurs locaux » des 5 conseils citoyens mis en place dans le cadre du contrat de ville.

Il se trouve que ces conseils citoyens ont été renouvelés et qu'en raison du renouvellement des membres de ces conseils citoyens tous les deux ans, et pour ajouter par ailleurs la possibilité

d'organiser une consultation écrite des membres, ce qui pourrait simplifier un petit peu la procédure, je vous propose d'approuver la modification du règlement intérieur du comité de pré-sélection local ITI.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21 - MAISON DE JULES VERNE. VISITE GUIDEE EN LANGUE FRANÇAISE DES SIGNES. CONTRAT DE CESSIOn DE DROIT A L'IMAGE.**

**MME DEVEZE** : Dans le cadre de sa labellisation « tourisme et handicap » renouvelée en 2017, la Maison de Jules Verne a obtenu le label pour le handicap auditif.

Afin d'honorer les critères d'attribution de ce label, il convient de proposer au public concerné une visite guidée en langue des signes française sous forme de vidéo diffusée sur tablette. Amiens Métropole a donc fait appel à Corinne PICARD, interprète en langue française des signes, pour traduire le discours de la visite guidée.

Je vous propose donc d'approuver le contrat de cession de droit à l'image afin de pouvoir diffuser la vidéo en toute légalité. Monsieur le Président serait autorisé à le signer. Le montant de l'indemnisation s'élèverait à 300 €.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 - MUSEES. ŒUVRES DE LA COLLECTION JEAN DEWASNE. TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'ÉTAT A AMIENS METROPOLE.**

**MME DEVEZE** : Peintre, sculpteur et lithographe, Jean DEWASNE est un des artistes majeurs des années soixante, soixante-dix.

Il est donc proposé d'approuver la proposition du ministère de la Culture de transférer la propriété de vingt œuvres de l'artiste Jean DEWASNE, qui sont détaillées dans la délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.

Il est envisagé – pour l'instant, le plan de collection n'est pas arrêté – que quelques-unes de ces œuvres figurent dans le parcours de la collection du musée qui rouvrira en 2019.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **23 - CAMON. HORTILLONNAGES. MARAIS DE LA HERDE. ACQUISITION DE PARCELLES AB 137 ET 138.**

**MME DEVEZE** : La manifestation « Art, villes et paysage » a été créée en 2010 et Amiens Métropole est partenaire de cette manifestation.

Dans le cadre de la réalisation de ce festival, la collectivité loue une dizaine de parcelles.

Parmi celles-ci figurent les parcelles situées à Camon, au marais de la Herde (section AB n° 137 et 138). Ces parcelles sont en vente au prix de 8 600 € (estimation des Domaines). La superficie totale des parcelles est de 2 162 m<sup>2</sup>.

Je vous propose d'approuver l'acquisition de ces parcelles qui seront ensuite mises gracieusement à disposition de « l'association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages » qui gère désormais cette manifestation.

**M. GEST** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **24.1 - Vœu.**

**M. GEST** : Et nous allons terminer par les vœux.

J'ai d'abord reçu, comme Madame le Maire d'Amiens la semaine dernière, un vœu déposé par les groupes socialiste, communiste et écologiste d'Amiens Métropole, relatif à la circulation et à la gestion des travaux du BHNS et du réseau de chaleur.

Je passe la parole à René ANGER.

**M. ANGER** : Merci Monsieur le Président.

Comme vous m'y avez invité d'ailleurs la semaine dernière, considérant que les propositions relevaient des compétences métropolitaines, je présente, au nom des groupes de gauche et écologiste, le vœu relatif à la gestion et à l'accompagnement des travaux.

C'est à la fois la compétence en termes de thématique, si j'ose dire, mais c'est aussi une compétence géographique, puisque le BHNS effectivement n'est pas que sur la commune d'Amiens.

Je vais vous le relire.

*Les travaux relatifs à l'installation du réseau de chaleur et à la reconfiguration de voirie liée à l'accueil du BHNS transforment les secteurs concernés de notre métropole en immense chantier. Ils perturbent la vie quotidienne de nos concitoyens, dissuadent les visiteurs extérieurs et mettent en danger de nombreuses activités commerciales et de services.*

*Croire que le temps des travaux ne serait qu'un « mauvais moment à passer » constituerait une grave erreur. Le risque est de modifier durablement les habitudes de consommation au bénéfice de pôles commerciaux au nord et à l'est de l'agglomération qui dans le même temps ont renforcé significativement leur attractivité, voire même de provoquer une fuite de la clientèle hors métropole.*

*Il ne s'agit ni de nier l'inévitable gêne provoquée par toute intervention d'ampleur sur le domaine public, ni de remettre en question l'utilité du réseau de chaleur, ni de débattre des aménagements urbains d'accompagnement du BHNS... Et encore moins de rejouer le match tramway/BHNS !*

*Il s'agit de nous mobiliser pour mieux piloter et accompagner les travaux.*

*C'est en ce sens que nous proposons de :*

*1) Minimiser la gêne par un meilleur pilotage des travaux dans la ville et de l'occupation de la voirie :*

- Phasage plus fin des interventions pour ne pas bloquer tout un axe alors que les travaux ne sont effectifs que sur une partie de celui-ci ;*
- Limitation au strict minimum et planification horaire des chantiers ou interventions non liés au réseau de chaleur et au BHNS ;*
- Étude d'impact et le cas échéant reconfiguration, déplacement au niveau métropolitain ou report des évènements qui neutralisent l'espace public.*

*2) Offrir des solutions alternatives au véhicule individuel pour assurer les déplacements en ville :*

- Ajout de parkings provisoires longue durée gratuits et sécurisés reliés au centre-ville par des navettes gratuites ;*
- Priorisation de l'accès aux parkings en ouvrage et gratuité pendant 2 heures ;*
- Promotion du covoiturage (plateforme Internet, stationnement réservé et gratuit) ;*
- Gratuité du bus le mercredi et le samedi ;*
- Attention portée aux aménagements spécifiques aux piétons et cyclistes pendant les travaux afin d'en limiter la dangerosité et d'en favoriser le report.*

*3) Mise en place d'une signalisation lisible et mise à jour régulièrement indiquant l'accès aux parkings, les parcours par grande destination, les offres alternatives de déplacement.*

*4) Mettre en œuvre un plan d'accompagnement visant à maintenir l'attractivité commerciale du centre-ville et plus généralement des pôles commerciaux concernés par les travaux :*

- Campagnes de communication et de promotion partenariales avec les commerçants et les équipements publics ;*
- Jeu concours sur le thème des transformations de la ville ;*
- Site Internet de promotion et d'information assorti d'une application de guidage et d'un espace d'échange pour recueillir les remarques et propositions des usagers comme des commerçants.*

*Pour assurer le pilotage de ce dispositif, il est proposé la création d'une cellule de crise composée d'élus, techniciens, représentants des usagers et de la CCI ainsi que d'une mission permanente travaux/attractivité/qualité de la ville rassemblant les services et élus concernés.*

**M. GEST :** Merci. Je passe la parole à Pascal RIFFLART.

**M. RIFFLART** : Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être succinct et assez tonique quand même.

D'abord, je voudrais vous renvoyer quand même à ce vœu qui a été prononcé aussi lors du conseil municipal parce que je ne vais quand même pas le redévelopper complètement. C'était exactement à peu près le même vœu, peut-être dans des termes un peu plus choisis. On est passé de Verdun à Berlin apaisée. On n'y retrouve pas le vocabulaire qui avait été précédemment utilisé, mais le fond reste le même.

Je vous invite à aller sur [amiens.fr](http://amiens.fr), le conseil municipal d'Amiens, et puis vous retrouverez tout l'argumentaire. Ce sera beaucoup plus facile.

Simplement quelques remarques sur le fond. Je ne vais pas redétailler tous les outils qui ont été mis en place. Encore une fois, vous les retrouverez aisément.

Simplement, je vais m'attacher au commerce et au centre-ville parce que c'est un point sur lequel je pense qu'il faut être très attentif.

Ce matin, j'ai animé la 54<sup>e</sup> réunion publique concernant ce dossier de BHNS sur le secteur et à chaque fois, évidemment on ne mobilise pas 500 personnes, mais on mobilise quand même des quartiers. Et donc pierre après pierre, je pense qu'on a réussi à interpellé tous les Amiénois sur ce chantier et à les avertir.

Alors rien n'est parfait, mais les commerçants ont toujours été associés à ce projet. Je les ai vus très régulièrement en aval depuis deux années. Ils ont été associés même sur le tracé des lignes de BHNS initialement, sur l'implantation des stations, sur toute la communication à faire autour de ces travaux. On a respecté d'ailleurs leurs choix. Ils ont été aussi associés sur les outils à mettre en place pour faciliter, pour maintenir l'activité commerciale en centre-ville, sur le stationnement, sur l'organisation du transport, et à chaque fois on est arrivés à une dynamique positive. On peut toujours créer une commission supplémentaire. Mais cette commission, elle existe de fait puisqu'une commission, c'est connaître un certain nombre de gens dans un travail commun et donc c'est déjà le cas.

J'ai découvert cette prose, mais je pense qu'on faisait déjà de la prose sans le savoir dans le sens où, pour moi, ces actions sont déjà en cours et il n'y a pas de raison de modifier plus parce que ça fonctionne assez bien.

Sans être provocateur, je dirai quand même que dans un temps passé, il suffisait de passer dans Amiens, de se balader dans Amiens pour trouver des affiches collées à peu près sur toutes les vitrines des commerces. Depuis que ce projet est en place, depuis un an que les travaux sont en cours et un an de travaux très lourds, on n'a pas assisté à ce type de manifestation, ce qui pour moi est la traduction la plus évidente de la bonne concertation et du bon fonctionnement avec ces commerçants qui d'ailleurs eux-mêmes nous ont conseillés sur les politiques de stationnement, les politiques de déplacement à mettre en place et ont d'ailleurs eux-mêmes communiqué. Je vous invite à voir leur communication au sujet de ce chantier. Elle est disponible chez tous les commerçants, si vous vous y rendez.

Concernant la circulation, ce n'est jamais parfait, la circulation, pendant les travaux. Vous dites que des axes ont été interrompus. Je ne sais pas lesquels. Là actuellement, il y a deux axes majeurs qui sont impactés par les travaux, c'est de nouveau l'axe Vogel/Branly et maintenant le Mail

Évidemment la circulation n'est pas aussi rapide que d'habitude, mais elle est tout aussi fluide. Il y a une gêne occasionnée incontestable. Encore une fois, vous l'avez dit dans votre vœu, il faut comparer la gêne avec ce qui va suivre, avec le bénéfice attendu.

Et je suis intimement persuadé, moi, que les Amiénois sont en attente de ce qui va arriver après ces travaux, c'est-à-dire la complète transformation de cette ville parce qu'on se tue à le répéter : ce n'est pas qu'un projet de bus ; c'est aussi un projet d'aménagement urbain. Et on commence à voir d'ailleurs les prémices de ces aménagements et je pense que tout le monde en est satisfait.

Concernant les événements, vous imaginez bien que tous les événements ont été redistribués dans l'année et aménagés en concertation avec les organisateurs de ces événements, que ce soient des événements qui sont organisés par la ville d'Amiens ou par les associations, que ce soient les grandes fêtes ou les simples raideries de quartier. À ma connaissance non plus, il n'y a pas eu de décalage. Nous avons même organisé ces travaux pour que la grande raiderie se déroule normalement en automne, pour que le marché de Noël se déroule aussi normalement pendant la période hivernale. On reproduira exactement la même chose pour la période à venir.

Il n'y a pas d'impact, à mon sens, au niveau de ces événements. Il n'y a pas de retour particulier là-dessus, donc je ne vois pas non plus la nécessité. Enfin dans le précédent vœu, c'était qu'il fallait faire une commission, je ne sais plus, d'urgence, enfin un mot un peu disproportionné par rapport à la réalité de ce qui se passait.

Enfin le stationnement très rapidement. Là aussi, je pense qu'on a fait de la prose sans le savoir à la lecture de ce vœu, de ce bréviaire, dans le sens où des solutions en effet ont été apportées. J'en veux pour preuve le stationnement mis en place à la Hotoie qui a été ouvert au stationnement libre gratuit, qui pour l'instant est loin d'être saturé malgré la présence de travaux importants sur le Mail. Donc ça veut dire qu'il y a un report qui ne s'est pas si mal fait.

J'en veux aussi pour preuve les 4 500 disques bleus qui ont été distribués sur Amiens via les commerçants, à l'initiative de la métropole ; les zones bleues instituées sur les zones commerçantes qui ont été impactées par les travaux avec une totale réussite.

Concernant les parkings en ouvrage, je veux aussi vous rappeler que nous avons 48 000 tickets de parking qui ont été distribués, certes d'une heure de gratuité. Vous réclamez deux heures. Je suis persuadé que si on avait fait deux heures de gratuité, vous en auriez réclamé trois. Il fallait bien commencer par un chiffre. Ce chiffre a été choisi avec les commerçants : une heure de gratuité parce que selon eux c'est le temps optimum pour avoir le maximum de rotation en centre-ville.

Je rappelle d'ailleurs que l'incitation au parking en ouvrage est de fait, puisque nous disposons de quatre fois et demie plus de places de stationnement en ouvrage par rapport aux places en surface, ce qui fait qu'il y avait déjà une réalité à ce sujet-là. Et nous avons, ces derniers temps, vous avez pu le remarquer, largement insisté là-dessus.

Bref, je ne vois pas, vous m'excuserez, Mesdames et Messieurs, de nouvelleté dans ce vœu ni d'élément qui pourrait m'inciter à créer une énième commission ad hoc. Il y a des philosophes qui aiment bien créer des commissions. Moi, je pense que c'est une perte de temps là puisque ces commissions existent de fait.

Je pense que ce chantier est bien mené, qu'il ne suscite actuellement aucune réaction vive de la part des gens qui sont concernés par ce chantier et j'espère qu'on le mènera à bout dans les mêmes conditions pour le résultat qui en est attendu.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. GEST** : Merci à Pascal RIFFLART pour sa réponse et je n'ajouterai rien parce qu'évidemment j'arrive au bout de ma capacité de créativité, vu qu'il y a une semaine j'ai déjà fourni un certain nombre d'explications.

Je salue simplement le fait qu'en une semaine, après avoir entendu les réponses qui ont été formulées la semaine dernière au conseil municipal d'Amiens, le ton ait quelque peu changé et que les invectives sont très sérieusement revues à la baisse. Ce qui ne m'empêchera pas de considérer, comme Pascal RIFFLART, que la création de ce comité, de cette cellule de crise, n'est pas, à mon avis, justifiée et donc j'appelle à voter contre.

Et je mets immédiatement ce vœu aux voix.

**REJETE**

Observations :

*Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), M. HUTIN, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER et M. HADOUX ont voté pour.*

*Mme BOUVET et M. DUPILLE n'ont pas pris part au vote.*

*Les autres membres de l'assemblée ont voté contre.*

**24.2 - Vœu.**

**M. GEST** : Je redonne la parole cette fois à René ANGER pour un vœu concernant la liaison Roissy-Picardie dont j'indique par avance que nous en avons vu la rédaction, en tout cas nous avons participé également, et que cette fois l'avis sera favorable de la part de l'exécutif de cette assemblée.

René ANGER.

**M. ANGER** : Merci Monsieur le Président.

Nous avons déjà adopté des vœux sur la liaison Roissy-Picardie dans cette assemblée, mais celui-ci se situe à un moment particulier, au moment où la Commission d'Orientation des Infrastructures vient de remettre son rapport et où le gouvernement va devoir décider.

Je vous le lis :

*Le conseil d'Amiens Métropole, réuni le 8 février 2018, après avoir pris connaissance des conclusions du Comité d'Orientation sur les Infrastructures relatives à la liaison Roissy-Picardie, que vous avez en annexe :*

*- Se félicite que « le Conseil (d'Orientation) considère, comme la Commission Mobilité 21, que le projet Picardie-Roissy est prioritaire et que les études doivent se poursuivre en vue d'un engagement dans les meilleurs délais des travaux » ;*

- S'inquiète toutefois du calendrier et du phasage du projet proposé notamment dans le scénario 1 : 2023/2027 dont vous avez les scénarios en annexe 2 ;

- Observe que cette proposition est faite « au regard du périmètre de financement de l'État, des contraintes budgétaires et après analyse comparative des enjeux des différents investissements qu'il a eus à considérer » ;

- Rappelle que ce projet s'inscrit par ailleurs dans un ensemble de mesures destinées à compenser la perte de statut de chef-lieu de région, contractualisées dans le « contrat de développement » signé par le Premier ministre le 16 mars 2017 ;

- Note que ce contrat comporte un engagement significatif des collectivités et en particulier de la région, tant pour l'investissement que pour le risque d'exploitation ;

- Réaffirme l'importance d'engager au plus tôt la liaison Picardie-Roissy pour l'attractivité d'Amiens Métropole dans le nouveau contexte territorial ;

- Demande en conséquence au gouvernement, au regard des enjeux et des engagements pris, d'exclure le scénario 1 et de prioriser le scénario 3, soit deux phases concomitantes sur la période 2018/2022, et donc en conséquence que SNCF Réseau poursuive dès à présent les études conformément au contrat de développement dans le cadre des financements prévus au contrat de plan État/région.

**M. GEST** : Merci mon cher collègue.

Comme je l'ai déjà indiqué, j'approuve tout à fait ce vœu qui arrive effectivement à un moment extrêmement important.

Première remarque : il est très, très important que le Conseil d'Orientation, présidé par Philippe DURON, ait reconnu ce dossier comme prioritaire. Si nous n'avions pas figuré dans cette catégorie-là, nous pouvions définitivement oublier le projet Picardie-Roissy. Donc ça, c'est un élément extrêmement favorable.

Deuxième élément : il y a des crédits prévus au contrat de plan pour les études complémentaires qui étaient d'ailleurs prévues dans le précédent calendrier que nous avons bâti avec le Premier ministre Monsieur CAZENEUVE et qui disait : études : 2018/2019 ; début des travaux : 2020 ; mise en service : 2024.

Ces crédits d'études, nous exigeons de SNCF Réseau qu'il les mette en œuvre. Si j'insiste sur la formulation, c'est parce que lors d'une réunion de suivi de notre fameux contrat de développement dans lequel figurait, entre autres, la desserte TGV Roissy-Picardie, nous avons constaté avec amertume ce jour-là que SNCF Réseau avait cessé toute avancée sur le dossier depuis l'arrivée du nouveau Président de la République et du gouvernement, et donc la décision de réexaminer l'ensemble des projets TGV et d'autres infrastructures, qu'elles soient routières, fluviales ou ferroviaires. Le préfet LALANDE, le préfet de région, s'en était d'ailleurs fortement ému.

Je redis ce soir que la balle est tout de suite dans le camp de SNCF Réseau pour ne pas perdre davantage de temps.

Reste effectivement le calendrier. D'où l'utilité de ce vœu. Calendrier qui est exclusivement lié, comme l'a dit Philippe DURON que j'avais rencontré la veille de la sortie du rapport, à l'importance des crédits que l'État va consacrer à l'ensemble des infrastructures.

Ce Conseil d'Orientation n'avait pas pour seule mission de prioriser les opérations. Il avait également comme mission de trouver des moyens financiers supplémentaires, puisque malheureusement l'écotaxe a été arrêtée en son temps. Donc évidemment, c'est de l'argent qui devait rentrer dans les caisses de l'Agence française des investissements pour le transport et qui évidemment a été perdu.

Et puis la troisième chose : on lui a demandé aussi de faire des simulations et donc d'avoir plusieurs scénarios possibles. Et dans les trois scénarios possibles, il y en a un où là l'État met le minimum, et ça veut dire que dans ce cas-là il va se faire le maximum d'ennemis. Et puis un deuxième scénario qui, lui, permet un certain nombre de choses. Et puis un troisième qui n'est sans doute même pas regardable par nos amis de Bercy, qui ont un rôle fondamental aux côtés de la SNCF dans le retard pris par ce dossier.

Par conséquent, si le deuxième scénario l'emporte, nous devrions, pour la partie dont nous avons parlé depuis le début, c'est-à-dire les 320 ou 330 millions € d'investissement dont une partie, à peu près la moitié, est financée par l'État et le reste par les collectivités territoriales sur le plan de l'investissement... Je rappelle également que la région assume le déficit éventuel des TGV, ce qui est un effort considérable et qui effectivement fait que je ne vois pas comment la SNCF peut parler de rentabilité sur ce dossier, puisque de toute façon ça ne lui coûtera rien !

Il faut impérativement que ce soit le deuxième scénario qui l'emporte, et sur ce deuxième scénario nous devrions, à peu de chose près, être dans un calendrier assez proche de 2020/2024. Ça pourrait être 2021/2025, donc ça resterait raisonnable.

Dans l'hypothèse inverse du premier scénario, un début de travaux en 2026 ou 2027 risquerait d'être extrêmement inquiétant, car après tout, avec un délai de tant d'années, qui sait si tous ceux qui se sont engagés l'année dernière à nos côtés, je pense à nos collègues des collectivités de l'Oise, resteraient sur les mêmes positions pendant une dizaine d'années ? Et puis en plus, vous savez bien que plus le temps passe, plus l'addition augmente.

C'est la raison pour laquelle ce vœu est extrêmement utile aujourd'hui et donc je vais le mettre aux voix, en incitant chacun d'entre nous à le voter et qu'on parvienne, si possible, à l'unanimité sur ce vœu.

Oui ?

**M. DUPILLE** : Juste un petit mot, Monsieur le Président.

Je crois que la liaison Roissy-Picardie est un dossier que nous devons défendre bec et ongles, que ce vœu est particulièrement bienvenu après la réunion du Comité d'Orientation sur les infrastructures, et qu'effectivement il faut bien rappeler que le scénario 1 ne nous intéresse pas du tout et qu'il faudrait peut-être que ce soit le numéro 2.

Enfin je voudrais remarquer qu'il est quand même regrettable que dans notre pays, on soit obligé de rappeler sans arrêt l'État à ses devoirs, à ses engagements ; que l'on soit obligé de demander à la SNCF d'agir honnêtement. Ça devrait être fait naturellement. C'est un peu regrettable.

Néanmoins, je voterai tout à fait ce vœu.

**M. GEST** : Très bien !

Pas d'autre(s) expression(s) sur ce sujet ? Je mets donc le vœu aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : Je remercie chacun. Nous terminons sur une note unanime et je lève la séance en vous donnant rendez-vous au mois de mars.

La séance est levée à 20 H 58.

Le Président de séance,



**Alain GEST**

